



Le roi Constantin

L'ex-roi des Hellènes, Constantin II, est décédé à Athènes le 10 janvier, à 82 ans. Il a régné du 6 mars 1964 au 1^{er} juin 1973. Il avait dû s'exiler à Rome en décembre 1967 après l'échec de son contre-coup contre le régime des colonels qui avaient pris le pouvoir le 24 avril 1967. Abolie par ceux-ci en 1973, la monarchie n'avait pu être restaurée, n'ayant recueilli que 30 % de suffrages favorables au référendum du 8 décembre 1974.

Vivant à Londres, il avait été admis à regagner la Grèce en 2013. Le diadoque Paul, né en 1967, lui succède. La dynastie des Glücksbourg régnait sur la Grèce depuis 1863. Constantin est apparenté aux familles régnantes danoises (son épouse est la sœur cadette de la reine Margrethe), britanniques (cousin de Charles III et parrain du prince de Galles) et espagnoles (sa sœur est la reine douairière Sophie).

Les funérailles ont eu lieu le 16 janvier à la cathédrale de l'Annonciation à Athènes, présidées par le métropolite de Grèce Ieronymos II, en présence des rois, reines, princes(ses) héritiers de toutes les familles régnantes européennes (espagnole, scandinaves, belge, néerlandaise et luxembourgeoise) ainsi que du prince de Monaco. Le roi Charles III était représenté par sa sœur, la princesse Anne. Les chefs des anciennes familles royales balkaniques (serbe, rou-



PAR T.M. CONSTANTINE & ANNE-MARIE OF GREECE ALLAN AWARREN, CC BY-SA 3.0, WIKIMEDIA

maine, bulgare) étaient également présents.

Le roi a été inhumé au cimetière du palais royal de Tatoï, à 20 km au nord d'Athènes, aux côtés de ses parents, le roi Paul et la reine Frederika, celle-ci princesse de Hanovre. Le prince de Hanovre et sa famille assistaient à la cérémonie.

Le cabinet grec, politiquement à droite, avait décidé que les funérailles seraient purement privées, à l'encontre de la demande de la famille. Il s'était fait

représenter par la seule ministre de la Culture, Lina Mendoni. Le Premier ministre Mitsotákis a déclaré que la mort de Constantin marquait « *l'épilogue formel d'un chapitre qui s'est définitivement clos avec le référendum de 1974* ». Le Premier ministre de 1974, investi à la suite de la chute des colonels, Constantin Karamanlis, du même parti que l'actuel, n'avait rien fait pour faciliter la restauration (syndrome Mac-Mahon).

Tant en 1967 qu'en 1974, Washington avait joué un

rôle déterminant (CIA et Kissinger).

Le roi Constantin a cinq enfants et neuf petits-enfants, dont cinq de son fils aîné, Paul ou Pavlos, né en 1967, et de son épouse Marie-Chantal Miller, fille du milliardaire américain Robert Warren-Miller, elle-même étant une des plus grandes fortunes du Royaume-Uni. Leur fils aîné, Constantin Alexeios, 24 ans, est le nouveau diadoque (prince héritier).

Marie-Jo York

L'actualité dynastique en 2023

■ **11 janvier. Londres** – Succès de vente de l'autobiographie du prince Harry. Quoique les critiques portent essentiellement sur les relations intrafamiliales, la presse britannique relève des attaques « obliques » contre l'institution monarchique. *The Telegraph* de ce jour discute la mise en cause par Harry des trois « courtiers » qu'il ne nomme que « l'abeille, la mouche et la guêpe », en l'occurrence les secrétaires particuliers de la défunte reine, et désormais du roi, et du prince de Galles, demeurés au service de William.

■ **13 janvier. Londres.** – Pétition en ligne sur www.change.org pour donner procuration à Reza Pahlavi, 62 ans, fils du dernier chah d'Iran, pour représenter l'opposition auprès de la communauté internationale. Le prince héritier avait exprimé ce souhait lors d'un entretien à la chaîne iranienne à Londres, Manoto TV. Circule également en persan un hashtag #tu_me_representes.

■ **17-19 janvier. Davos.** – Intervention au Forum économique mondial de la reine des Pays-Bas, Máxima, en sa qualité de représentante du secrétaire général de l'ONU pour la finance inclusive. Le couple royal belge et le prince Daniel, mari de l'héritière de Suède, étaient également présents, sans intervenir.

■ **18 janvier, Hyderabad.** – Funérailles d'État à la Grande Mosquée du 8^e nizam d'Hyderabad, Asaf Jah VII, décédé le 14 janvier en Turquie, à l'âge de 89 ans (il était né à Nice en 1933). Le gouvernement indien et celui de l'État de Telangana ont accordé ce statut, car le fils du dernier nizam régnant (jusqu'à ce que le royaume rejoigne en

1948 l'Inde indépendante) avait reçu son titre avant que l'Inde n'abolisse tous les signes princiers en 1972. Ce qui ne sera pas le cas de celui qui a été consacré 9^e nizam, son fils Azmat Jah, né à Londres en 1960. La mère du défunt était la fille du dernier calife ottoman, Mehmet V.

Le Nizam, installé par l'empereur Moghol et reconnu par le Raj britannique, régnait sur un territoire grand comme l'Italie, peuplé en majorité de non-musulmans. Il était l'un des hommes les plus riches du monde.

■ **23 janvier, Honolulu.** – Funérailles de la dernière princesse de la dynastie royale d'Hawaï, Abigail Kawananakoa, décédée le 11 décembre à l'âge de 96 ans. Le gouverneur de l'État d'Hawaï avait fait mettre les drapeaux en berne. Le corps avait été exposé au palais royal Iolani (désormais un musée) et a été enterré au mausolée royal de Mauna'Ala.

La monarchie hawaïenne a été abolie en 1893.

La Société royale hawaïenne Hale O Na Ali'i reconnaît comme prétendant le petit-cousin de la défunte, Quentin, né en 1961, arrière-petit-fils du neveu du dernier roi David Kalakaua (1874-1891). La défunte avait hérité d'une partie de l'empire sucrier de son arrière-grandpère James Campbell, colon irlandais, mort en 1900. Hawaï n'est devenu le 50^e État des États-Unis qu'en 1959.

■ **27 janvier-9 février. Antilles néerlandaises.** – Tournée du couple royal néerlandais et de la princesse héritière Amalia dans les territoires des Caraïbes : les trois îles Sous-le-Vent, près de la côte du Venezuela (Bonaire, Aruba et Curaçao), et les trois îles

du Vent, (Sint-Maarten/Saint-Martin, partagée avec la France, Sint-Eustatius/Saint-Eustache et Saba). Trois, les moins peuplées, ont acquis le statut de commune des Pays-Bas (Bonaire, Saint-Eustache et Saba), tandis que trois (Aruba, Curaçao et Saint-Martin), les plus peuplées, sont des États autonomes – mais non indépendants – ayant le monarque comme chef d'État. Le passé esclavagiste a été abordé.

■ **6-8 février. Luanda.** – Visite d'État du couple royal espagnol en Angola, premier déplacement de ce genre de Felipe VI en Afrique subsaharienne. On parle d'une « vocation africaine » de l'Espagne qui n'a pourtant eu que deux colonies africaines (Guinée équatoriale et Sahara occidental).

■ **6-8 février. Dacca.** – Mission au Bangladesh de la reine des Belges, Mathilde, au titre des Nations unies, comme défenseur des Objectifs de développement durable (ODD), choisie pour son action dans les domaines de la santé mentale et de la condition féminine.

La reine a visité les industries textiles au cœur de la controverse sur les conditions de travail ainsi que le camp de réfugiés de Kutupalong qui abrite un million de Rohingya expulsés du Myanmar. Elle a été reçue par la Première ministre et le président du Bangladesh.

■ **13 février. Kakarvitta.** – Manifestation de grande ampleur, à la frontière indo-népalaise, en faveur du rétablissement de la monarchie hindouiste au Népal, en présence, pour la première fois depuis sa destitution en 2008 par la révolution « maoïste », de

l'ex-roi Gyanendra, 75 ans, et de son fils, le prince héritier Paras Shah. Son petit-fils, Hridayendra, qui a atteint sa vingtième année le 30 juillet dernier, est le favori dans la ligne de succession.

■ **Signalé.** – Le mensuel *Jeune Afrique* daté de janvier 2023 a publié un « who's who » de la famille royale marocaine : le prince héritier et sa soeur, le frère du roi et ses trois soeurs, ses neveux, nièces et cousins germains, « les Alaouites du XXI^e siècle ».

■ **27 février. Windsor** – Audience du roi Charles III à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, venue finaliser deux heures plus tôt avec le Premier ministre Rishi Sunak un protocole nord-irlandais consécutif au Brexit. « *Thé de la discorde* », la rencontre a suscité l'ire du parti unioniste (DUP) et des « Brexiteurs » qui ont accusé le Premier ministre d'avoir « compromis la Monarchie ».

Un certain flou a été maintenu sur l'origine de l'initiative de la rencontre. Le protocole a été respecté. Le roi a agi sur le « conseil » du Premier ministre, mais c'est lui-même qui a décidé de le suivre, quand il aurait pu ne pas le faire, ce qui en l'occurrence aurait manqué à la courtoisie habituelle.

Il reste que l'on s'attend à ce que le roi soit appelé à jouer un rôle dans le rapprochement entre les îles et le continent, à commencer par ses premières visites d'État en France (26 au 29 mars) et en Allemagne (29 au 31 mars).

■ **2 mars. Copenhague** – Annonce d'une régence prolongée de « quelques mois » par le prince héritier Frederik après la sortie d'hôpital ce jour de la reine

Margrethe II, 82 ans, opérée du dos le 22 février. La régence qui devait s'achever ce jour avait été exercée, entre le 25 février et le 1^{er} mars, par la princesse Benedikte, sœur de la reine, le prince héritier étant en voyage officiel en Inde.

■ **3 mars. Stockholm** – Reprise de ses fonctions par le roi Carl XVI, 76 ans, opéré du cœur le 20 février. La princesse héritière Victoria était revenue d'un voyage officiel en Australie et Nouvelle-Zélande. À Oslo, la santé du roi Harald V, 85 ans, a également nécessité plusieurs hospitalisations dont la dernière du 19 au 21 décembre.

■ **6 mars. Londres**. – Estimation de la « fortune » de « la Maison Windsor » à 23 milliards de £ par la revue américaine *Forbes* reprise par le quotidien conservateur *The Telegraph*. L'essentiel est représenté par les biens institutionnels de la Couronne, des duchés de Cornouailles et de Lancaster. Les biens personnels d'Elisabeth II sont estimés à 415 millions de £. Le roi Charles III a engagé un réaménagement des propriétés assignées à sa parentèle, en même temps qu'une réduction des coûts de fonctionnement.

■ **7-9 mars. Bratislava**. – Visite d'État en Slovaquie du couple royal néerlandais. La dernière journée a été consacrée à un déplacement dans les Carpathes, sur la frontière polonaise, à proximité de la frontière ukrainienne. La Slovaquie a accueilli près d'un million de réfugiés ukrainiens.

■ **10 mars. Londres**. – Attribution du titre de duc d'Edimbourg au frère cadet du roi Charles III, le prince Edward, 59 ans. Le fils de celui-ci, James, 15 ans, est comte de Wessex.

■ **14-16 mars. Le Caire et Louxor**. – « *Visite de travail* » de la princesse héritière de Belgique, Elisabeth, 21 ans, accompagnée de sa mère, la reine Mathilde. Étudiante à Oxford, la princesse a rendu hommage à son aïeule, la reine Elisabeth, épouse du roi Albert I^{er}, qui a patronné l'égyptologie en Belgique. Elle était présente en 1923 à l'ouverture du tombeau de Toutankhamon.

Le quotidien belge *Le Soir* consacre un éditorial à « *l'apprentissage royal* » de la princesse, dit « *écologie* », puis un autre, à son retour, à « *l'affirmation d'une héritière* ».

Le 13 mars, le journal avait également fait le point sur le fonds d'antiquités égyptiennes constitué par le roi Léopold II alors prince héritier, dont les deux déesses lionnes Sekhmet qui encadrent la grande entrée du palais royal de Bruxelles.

■ **12-23 mars. Stockholm**. – Régence assurée par la princesse héritière Victoria pendant le séjour du roi et de la reine en vacances aux Seychelles.

■ **Signalé** : la publication en Espagne en janvier d'une biographie de la sœur aînée du roi Felipe VI, l'infante Elena, duchesse de Lugo, 59 ans : *Elena, la infanta castiza* (l'infante authentique), par une jeune journaliste, Núria Tiburcio. Tout en étant l'aînée de famille, Elena a toujours été seconde, derrière son frère cadet Felipe, et est aujourd'hui troisième dans l'ordre de succession après les deux filles de celui-ci.

■ **13-14 mars. Riga**. – Visite d'État du grand-duc Henri de Luxembourg. Le président letton a vécu 15 ans au Luxembourg, où il était juge à la Cour de justice de l'Union européenne.

■ **14 mars. Madrid**. – Communiqué du palais royal annonçant l'entrée de la princesse héritière, Léonor, princesse des Asturies, en formation militaire pour une période de trois années à compter d'août prochain. La princesse aura 18 ans le 31 octobre.

■ **20-24 mars. Rabat**. – Visite de travail de la reine Máxima des Pays-Bas au titre de ses fonctions aux Nations unies sur la finance inclusive.

■ **22 mars. New York**. – Discours d'ouverture de la conférence des Nations unies sur l'eau par son époux, le roi des Pays-Bas, Willem-Alexander, dans le cadre d'un coparrainage entre les Pays-Bas et le Tadjikistan.

■ **22-23 mars. Varsovie**. – Visite de William, prince de Galles, aux militaires britanniques sur une base polonaise proche de la frontière ukrainienne. Il a été reçu à Varsovie par le président Duda et s'est entretenu avec des réfugiés ukrainiens.

■ **23-25 mars. Saint-Domingue**. – Participation du roi d'Espagne au 28^e sommet ibéro-américain qui regroupe 22 nations. Les Premiers ministres espagnol et portugais étaient présents ainsi que le haut représentant de l'Union européenne, l'Espagnol Josep Borrell.

■ **23-27 mars. Pretoria** – Visite d'État en Afrique du Sud des souverains belges, Philippe et Mathilde, accompagnés de la ministre des Affaires étrangères et d'une délégation économique (Intérêts belges : le diamant et la biotech.).

■ **29-31 mars. Berlin**. – Visite d'État du roi Charles III et de la reine consort Ca-

milla : accueil à la porte de Brandebourg, dîner d'État au château de Bellevue, résidence du président fédéral, discours très applaudi au Bundestag, entretien avec le chancelier Scholz, rencontre avec des réfugiés ukrainiens, déplacement à Hambourg centré sur les technologies vertes et le développement durable.

Présents au dîner d'État : les chefs des maisons de Hesse, de Hanovre et de Bade, cousins germains du roi Charles III. Celui-ci s'est exprimé en partie en allemand qu'il parle couramment comme le faisait son père, Philip d'Edimbourg, d'ascendance dano-germanique (Glücksbourg), dont les sœurs furent mariées à des princes allemands.

■ **4 avril. Helsinki**. – **Entrée de la Finlande dans l'Otan**. Grand-duché suédois pendant plus de 500 ans, puis russe de 1809 à 1917, la Finlande fut un royaume de mai 1918 à juillet 1919. D'abord sous un premier régent (qui sera président de la République de 1931 à 1936), puis sous un roi en titre élu par la Diète, le 9 octobre 1918, Frédéric-Charles de Hesse-Cassel (1868-1940), sous le nom de Charles I^{er}. Devant l'incapacité pour lui de rejoindre le pays, il abdiqua le 14 décembre 1918 en faveur de son second fils jumeau, Wolfgang. La régence fut alors confiée au général Mannerheim qui, quoique monarchiste, proclama la république le 17 juillet 1919, mais sera battu à sa présidence. Il ne réapparaîtra dans la vie politique que lors de la Seconde Guerre mondiale.

S'il n'y a plus aujourd'hui de parti monarchiste finlandais, la question a néanmoins été débattue tout au long des années d'entre-deux-guerres. La compromission du landgrave de Hesse et de ses frères

Les princes maudits

Il y a un an, le 29 janvier 2022, disparaissait une grande historienne de la France monarchique, Arlette Jouanna. Gallimard, dans la collection dirigée par Ran Halevi, a publié à la rentrée son dernier ouvrage qu'elle avait eu le temps de relire avant sa mort.

La publication du *Sang des princes*, le dernier livre d'Arlette Jouanna (1), clôt un parcours commencé cinquante ans plus tôt avec sa thèse dirigée par Roland Mousnier soutenue en 1975 intitulée *L'idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, publiée en 1977 sous le titre *Ordre social : mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*. L'historienne n'a cessé de scruter les relations entre monarchie et aristocratie. Dans ce dernier opus, elle survole avec une grande aisance et un style fluide la période de 1328 à 1793, à travers dix-huit règnes mais surtout les interrègnes qui n'ont pas manqué, sans compter ceux qui auraient pu survenir et auxquelles la monarchie a échappé de justesse. Sur ces dix-huit rois, seuls sept furent des fils aînés. Sept furent des cadets, quatre des collatéraux.

L'érudition n'est jamais pesante, la prose est élégante, la lecture rapide à partir du moment où le lecteur se familiarise avec les arbres généalogiques (absents du texte, sans doute pour ne pas alourdir le volume et parce qu'ils auraient été trop feuillus à mesure du renouvellement des générations). En effet, au long de la progression chronologique, les parentés s'éloignent, les branches collatérales s'écartent, les cousinages se multiplient. À la fin, les Orléans sont seuls à se maintenir (l'histoire n'avait jamais connu une descendance masculine telle que celle du futur roi Louis-Philippe). Les derniers à s'éteindre furent les Conti en 1814 et les Condé en 1830.

On passe aussi de la notion de « Maison » à celle de famille, d'abord élargie (une trentaine de membres sous Charles V) puis de plus en plus restreinte au foyer du frère ou de l'héritier présomptif. N'est-ce pas ce que l'on voit aujourd'hui à l'œuvre dans les monarchies britannique ou scandinaves où les monarques viennent de limiter le périmètre des devoirs princiers : Edward ou Harry, princes du sang ? Encore celles-ci n'ont pas connu trop de problèmes de succession dans la mesure où elles autorisent la succession par voie des femmes. La renonciation à cette voie en France (ce que l'on théoriserait comme *loi salique*) lors de la succession de Louis XIV ouvre de fréquentes périodes d'incertitude. La date de 1328 est choisie parce que de 987 à 1316 s'était toujours reproduit « le miracle capétien », c'est-à-dire la succession

par un fils aîné. Cela s'arrête à la mort de Louis X, ses deux frères n'ayant que des filles, la couronne passe aux Valois. C'est la période la plus favorable aux princes du sang jusqu'à l'avènement des Bourbons en 1589. Ce ne sont certes que cabales, complots, intrigues, guerres intestines pour ne pas dire civiles. En comparaison, la suite ne peut manquer de paraître plus terne : querelles de préséances à la cour de Louis XIV, jusqu'à ce que, après l'hécatombe de 1711 où, en trois ans, périssent cinq membres de la famille royale et où ne subsistent que six princes du sang la plupart mineurs, la question ressurgisse. Les princes du sang retrouveront un bref regain d'influence sous la Régence, prolongée sous les Parlements, jusqu'à la Révolution où plonge un prince du sang, le fameux Philippe-Égalité.



Représentation héraldique d'une couronne de Prince du Sang de France (XVIII^e siècle).

Vu du côté des princes du sang (de France), l'histoire monarchique et l'histoire de France tout court prennent un coup de jeune. Comme si on regardait à l'envers, la tête en bas, l'historienne ne

Ceux qui ont le rang n'ont pas l'autorité, ceux qui ont l'autorité n'ont pas le rang.

s'attarde pas au contenu des règnes mais au contenant, la forme l'emportant sur le fond. On en oublierait la succession si bien réglée, souvent présentée comme un long fleuve tranquille, de roi en roi, automatique alors que tout peut être remis en cause à chaque règne. Arlette Jouanna ne se laisse pas égarer par les archives qu'elle sait critiquer finement ; elle s'attache aux arguments respectifs des légistes royaux et princiers, à diverses époques, aux édits qui fixent les statuts, et sait garder la distance avec les partis pris des memorialistes. « *La défense du rang* », pour elle, n'est pas rien. La partie cérémonielle est un des versants de la monarchie dont l'autre est le gouvernement. Ceux qui ont le rang n'ont pas l'autorité, ceux qui ont l'autorité n'ont pas

le rang. Une problématique qui, une nouvelle fois, entre en résonance avec l'actualité du Royaume-Uni : que deviendra la monarchie anglaise quand les ministres et les députés ne passeront plus protocolairement derrière les lords, que le manifeste travailliste veut supprimer ?

Seuls deux monarques ont tenté d'interférer dans les lois de succession : en 1420, Charles V, qui avait voulu dénier la succession à son fils, et en 1714, Louis XIV qui, lui, n'avait fait qu'élever les bâtards royaux au rang de princes du sang. Le sang, ils l'avaient, mais la loi salique, redécouverte à cette occasion, imposait la clause dirimante de la légitimité du mariage.

Les princes du sang furent donc constamment et comme par définition des empêcheurs de tourner en rond, des limites au pouvoir absolu jusqu'au « *devoir de révolte* » sur lequel les monarchomaches (qui s'élevaient contre l'absolutisme royal), puis les parlementaires, enfin les révolutionnaires allaient broder. L'historienne ne juge pas. Elle analyse ce qu'elle appelle en sous-titre de l'ouvrage « *les ambiguïtés de la légitimité monarchique* » : les deux sources ou les deux systèmes de légitimité que sont le sang que les princes ont en partage avec le roi et l'autorité qui vient de Dieu et n'appartient qu'au roi seul.

Les Princes sont également solidaires de l'ordre divin, garant de l'ordre social, et doivent le respecter, puisque la couronne pourrait le cas échéant leur revenir, ce qui fait leur qualité de princes du sang. Ils sont tenus par la logique juridique alors même qu'ils ne sont là que par consanguinité, qui ressortit de la sphère privée, dite « *naturelle* », mais aussi patrimoniale. Le royaume, bien de famille, est aussi un « *bien public* », notion qui apparaît dès Charles V et Nicolas Oresme. Or qui défend l'idée de « *bien public* » sinon les princes du sang contre les gendres, en l'occurrence le roi d'Angleterre ?

L'historienne prend un malin plaisir à rappeler qu'après la mort de Louis XIV, l'édit du 8 juillet 1717, qui écarte les bâtards de la succession tout en leur conservant un rang intermédiaire, évoque cette hypothèse folle de l'extinction possible de la dynastie – que la monarchie venait de frôler : « *Si la nation française éprouvait jamais ce malheur, ce serait à la nation même qu'il appartiendrait de le réparer* ». ■

DOMINIQUE DECHERF.

► Arlette Jouanna, *Le sang des princes. Les ambiguïtés de la légitimité monarchique*, Gallimard, 2022.



Le prince Heinrich Donatus de Hesse, prétendant au trône de Finlande.

dans le Troisième Reich, puis leur détention après la guerre, ont conduit à l'adoption de leurs enfants par le grand-duc de Hesse et du Rhin, descendant de l'autre branche, les Hesse-Darmstadt, Louis (Ludwig), décédé en 1968, et son épouse anglo-allemande, grande-duchesse titulaire, née Margaret Geddes, décédée en 1997. Maurice (Moritz) de Hesse-Cassel (1926-2013), fils aîné de Philippe de Hesse-Cassel (1896-1980), adopté à la fois par son jumeau Wolfgang et son cousin Ludwig, tous deux sans descendance, concentraient dès lors à la fois les prétendances du grand-duché de Hesse et du royaume de Finlande, transmises à son fils Heinrich-Donatus, né en 1966, qui, comme son grand-père Frédéric-Charles, a des jumeaux nés en 2007.

Héritier d'une famille dano-allemande, Frédé-

ric-Charles, à son élection par la diète finlandaise, était le neveu de la grand-mère des souverains danois, Louise de Hesse-Cassel, épouse de Christian IX de la maison de Glücksbourg. Le frère de celle-ci, le père de Frédéric-Charles, avait renoncé au trône de Danemark en sa faveur. Leur mère était la sœur du dernier roi de la dynastie précédente. Ce n'était donc pas un mauvais choix pour la Finlande qui ne voulait ni d'un prince russe ni d'un prince suédois ; néanmoins l'élu, également neveu du Kaiser, était un peu trop allemand.

La grand-mère de l'actuel héritier, côté maternel, est une duchesse suédoise non royale, Marguerite zu Sayn-Wittgenstein, née Fouché d'Otrante (1909-2005), arrière-petite-fille du régicide, ministre de la Police de Napoléon, qui avait trouvé dans la Suède



L'Infante Eulalie de Bourbon.

■ **Signalé.** – Réédition des *Souvenirs d'Espagne et d'Europe de l'Infante Eulalie* (1864-1958), par Jacques Brunel, éditions Lacurne. Publiés en 1935, s'arrêtant à la chute d'Alphonse XIII, son neveu, en 1931, ils révèlent une vraie femme d'État qui souhaitait allier démocratie et royalisme.

des Bernadotte une terre d'asile.

■ **17-20 avril. Jérusalem.** – Visite en Israël du prince héritier iranien Reza Pahlavi. Première dans l'histoire – sans remonter au roi Cyrus le Grand et à la reine Esther, comme il y a fait référence –, il a été reçu par le président de l'État Isaac Herzog, et à huis clos par le Premier ministre Netanyahu. Il s'est rendu au Mémorial de la Shoah le jour officiel de la commémoration et a prié devant le mur des Lamentations. Il a également visité à Haïfa le mausolée du fondateur des Bahaïs, nombreux en Iran et souvent persécutés. On ne mentionne pas de passage par l'esplanade du Ha-

ram-al-Sharif.

La presse israélienne s'interroge sur le sens exact de ce périple au moment où le prince s'efforce de rassembler l'opposition au régime de Téhéran. Tout au long de son séjour conclu par une conférence de presse, il était accompagné d'un ministre israélien, la ministre de l'Intelligence, Gila Gamliel.

■ **21 avril. Rabat.** – Vœux de fête de fin du Ramadan (*Aïd al-Fitr*) au roi Mohamed VI. Le souverain avait regagné le Maroc le 23 mars pour le début du mois de jeûne après une absence de trois mois. Le magazine mensuel *1843* publié

Suite en page 8

Les cent jours du roi Charles

Depuis le 8 septembre 2022, date du décès de la reine Élisabeth II au château de Bal moral en Écosse, Charles III, immédiatement entré en fonction à la tête du Royaume-Uni et de ses quatorze autres royaumes, a endossé son rôle de monarque constitutionnel, et pris un certain nombre d'initiatives.

Le roi fut instantanément au cœur de l'actualité, éclipsant pour un temps Liz Truss, Premier ministre nommé deux jours plus tôt par la défunte reine. Dans son discours à la nation et au Commonwealth, après avoir rendu hommage à sa mère et rappelé la permanence du rôle et des devoirs de la monarchie – comme la relation particulière du souverain avec l'Église d'Angleterre et sa responsabilité, particulière aussi, envers elle –, Charles III déclarait que sa foi était profondément enracinée dans cette église, en précisant que « *Dans cette foi et les valeurs qu'elle inspire, j'ai été élevé pour chérir le sens du devoir envers les autres et pour tenir dans le plus grand respect les précieuses traditions, libertés et responsabilités de notre histoire unique et de notre système de gouvernement parlementaire. Comme la reine elle-même l'a fait avec un dévouement inébranlable, je m'engage moi aussi solennellement, pendant le temps que Dieu m'accorde, à défendre les principes constitutionnels au cœur de notre nation. Et où que vous viviez au Royaume-Uni, ou dans les royaumes et territoires à travers le monde, et quelles que soient vos origines ou vos croyances, je m'efforcerai de vous servir avec loyauté, respect et amour, comme je l'ai fait tout au long de ma vie* ».

Garant de la continuité. – Ainsi, le 9 septembre, le roi octroyait au prince William le titre de prince de Galles, comme futur héritier de la couronne. Pour les jeunes générations, qui vivront prochainement ce qu'est le couronnement d'un monarque britannique, l'intronisation du roi Charles III au palais Saint James pour sa prestation de serment, le 10 septembre 2022, était déjà l'occasion de se familiariser avec les institutions royales tel le Conseil d'accession (*Accession Council*) dont font partie à la fois les membres du Conseil privé du roi (*Privy Council*) et tout un ensemble de hauts dignitaires du royaume, soit au total environ sept cents personnes. Pour la première fois, des caméras étaient autorisées à pénétrer en ce haut lieu du pouvoir royal.

Les premiers actes publics de Charles III devant le Conseil d'accession ont été : la prononciation de sa déclaration d'investiture dans laquelle il se dit « profondément conscient des responsabilités qui lui incombent », et sa prestation de serment par laquelle il s'engage à approuver en son conseil (*King in Council*) les décrets



Le roi Charles III recevant le nouveau Premier ministre Rishi Sunak, le 25 octobre 2022.

qui faciliteront la continuité du gouvernement, et à protéger le statut particulier de l'Église d'Écosse.

Garant de l'unité nationale et de celle du Commonwealth. Le même jour, les trois principaux royaumes du Commonwealth : le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en la personne de leur Premier ministre respectif, reconnaissaient Charles III comme roi et chef de leur État. Le 11 septembre, Charles III rencontrait la secrétaire générale du Commonwealth, Patricia Scotland, ainsi que les hauts-commissaires du Royaume-Uni (ambassadeurs des quatorze royaumes membres

Les Britanniques et des millions de personnes à travers le monde redécouvraient les traditions séculaires de la monarchie britannique.

du Commonwealth, dont Charles III est le roi) parmi lesquels certains ont toujours des velléités républicaines. Nul doute que ces éventuels changements, tout comme l'entrée récente du Gabon et du Togo dans le Commonwealth, furent au centre des conversations.

Le lendemain, après avoir reçu les condoléances et l'allégeance des deux chambres du Parlement britannique reconnaissant Charles III comme roi, et Camilla comme reine consort, le couple royal accompagné de Liz Truss entamait une tournée des trois autres nations qui forment le Royaume-Uni, et cela dans cet ordre : l'Écosse, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles.

En Écosse, le roi recevait Nicola Sturgeon, Premier ministre écossais et chef du Parti national écossais (SNP), principal parti indépendantiste du pays, souhaitant l'organisation d'un nouveau référendum pour l'indépendance de l'Écosse, en 2023.

Charles III prononça son premier discours devant le Parlement écossais, après y avoir reçu ses condoléances, s'exprimant en ces termes : « *Je prends mes nouvelles fonctions avec gratitude pour tout ce que l'Écosse m'a donné, avec la résolution de rechercher toujours le bien-être de notre pays et de son peuple et avec une confiance sans réserve dans votre bonne volonté et vos bons conseils alors que nous faisons avancer cette tâche* ».

Le couple royal assista ensuite à une cérémonie religieuse en la cathédrale Saint-Gilles où reposait le cercueil de la reine Élisabeth II.

Le 13 septembre, à Belfast, le roi recevait les condoléances du président de l'Assemblée d'Irlande du Nord Alex Maskey, membre du parti Sinn Féin, antimonarchiste, partisan de la réunification des deux Irlande, ancien membre de l'IRA et prisonnier à deux reprises dans les années 1970, pour son militantisme. Le couple royal rencontrait également les responsables des communautés religieuses, toutes confessions confondues. Suivit un office religieux en la cathédrale Sainte-Anne de Belfast.

Au Pays de Galles, le 16 septembre, le couple royal assistait dans la capitale à un service religieux, en la cathédrale de Llandaff, avant de recueillir les condoléances du Parlement gallois, de rencontrer Mark Drakeford, le Premier ministre, au château de Cardiff, et de recevoir les représentants des associations patronnées par le monarque, ainsi que les membres des différentes communautés religieuses.

Au centre des relations diplomatiques et internationales. Les funérailles d'État diffusées sur les télévisions du monde entier, pendant lesquelles Charles III a pu accueillir à Londres les chefs d'État, de gouvernement et les principaux dirigeants de la planète, ont aussi été une exceptionnelle opération de communication pour le Royaume-Uni, et l'occasion pour le roi d'être au centre des relations diplomatiques internationales, lors de la réception organisée à Buckingham Palace, le 18 septembre 2022, veille des funérailles. Il en sera de même le 6 mai prochain lors de son couronnement. D'ici là, la seconde partie des « Cent jours » du nouveau roi Charles III aura été également bien remplie. ■

DENIS CRIBIER.
(À suivre)

Les cent jours du roi Charles III (II)

À peine un mois après son intronisation, le roi Charles III a été confronté à sa première crise gouvernementale, au renoncement à sa participation à la COP 27, et à la nomination d'un nouveau Premier ministre, Rishi Sunak, le second de son règne.

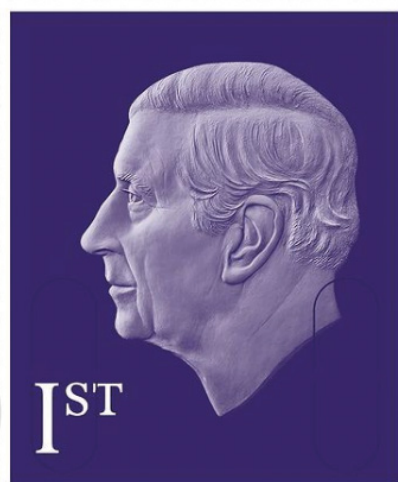
Manifestement, la Première ministre Liz Truss, déjà effacée lors de la séquence des funérailles de la reine Élisabeth II, et bien moins préparée que le roi à sa fonction, a fait long feu. Incapable de répondre au roi sur la viabilité de son programme économique comportant des mesures budgétaires irréalistes et menant tout droit à un fiasco financier, sa démission était inévitable.

Liz Truss s'apprêtait par ailleurs, suite au Brexit, à modifier ou à supprimer, en 2023, des centaines de lois relatives à la protection de l'environnement issues des directives européennes, tout en s'abstenant de participer, du 6 au 18 novembre 2022 en Égypte, à la COP 27 : un sujet sensible pour le roi, impliqué depuis toujours dans la défense de l'environnement.

Selon l'usage, si le monarque peut refuser d'accueillir en visite d'État un chef d'État étranger, à l'inverse, il convient qu'il se conforme, tout comme les membres de la famille royale, aux conseils du gouvernement pour tout projet de voyage officiel à l'étranger. Liz Truss, en recommandant au roi de ne pas se rendre en Égypte, posait un véritable défi. Charles III aurait pu néanmoins passer outre, tout comme l'avait fait Élisabeth II lors de sa visite au Ghana en 1961.

Garant de l'unité nationale, le roi, par un communiqué du palais de Buckingham à la BBC, préférait déclarer que « dans un esprit d'amitié et de respect mutuels, il a été convenu que le roi ne serait pas présent ». Cette prise de position présentait deux intérêts : d'une part, montrer que l'ex-prince de Galles avait concrètement endossé son nouveau rôle de monarque constitutionnel, sans se démarquer du gouvernement dès le début de son règne, et d'autre part, se libérer d'un événement international fixé de longue date avant son intronisation, se réservant la possibilité de choisir le premier pays à visiter à l'étranger. Ce type de décision revêt nécessairement une dimension politique, diplomatique et symbolique importante. Aujourd'hui, nous savons que Charles III a choisi la France, où il se rendra avec la reine consort Camilla du 26 au 29 mars 2023.

De nombreuses raisons ont dû motiver cette décision, parmi lesquelles : les liens privilégiés unissant le Royaume-Uni et la France depuis la reine Victoria (avec Louis-Philippe, puis Napoléon III), l'Entente cordiale dont Édouard VII a été le



Charles III. Ce portrait sans couronne illustrera les timbres britanniques à partir du 4 avril. L'absence de tout signe ostentatoire se veut symbolique du règne qui commence.

promoteur, l'accueil du général de Gaulle à Londres par le roi Georges VI, le record de visites en France de la reine Élisabeth II ; la langue française parfaitement maîtrisée par le souverain comme par sa mère ; la nécessité de renouer avec l'Europe, au moment où la crise en Ukraine rappelle que les deux seules puissances nucléaires européennes sont la France et le Royaume-Uni ; enfin, les origines normandes de la famille royale auxquelles le roi fera référence lors de sa visite particulière en Normandie.

La nécessité de renouer avec l'Europe au moment où la crise en Ukraine rappelle que les deux seules puissances nucléaires européennes sont la France et le Royaume-Uni

Liz Truss démissionnaire, Charles III nomme le 25 octobre 2022, Rishi Sunak, Premier ministre, pour former son nouveau gouvernement. N'ayant pas renoncé à exercer sa magistrature d'influence, en dépit de l'annulation de sa présence à la COP 27, le roi organise symboliquement pour la Saint-Charles, le 4 novembre 2022, en présence du Premier ministre et de l'envoyé spécial américain John Kerry, une réception au palais de Buckingham Palace, réunissant 200 chefs d'entreprise, décideurs et membres d'ONG, sur les questions environnementales, marquant ainsi la fin de la présidence britannique de la COP 26, en 2021 à Glasgow.

Tout le monde se souvient du message vidéo qu'avait délivré la reine Élisabeth II aux dirigeants de la planète à cette occasion, ainsi que du discours d'ouverture de Charles, alors prince de Galles,

où il déclarait notamment (en présence du prince William) : « le temps est écoulé », « nous devons réduire les émissions de toute urgence et prendre des mesures pour lutter contre le carbone déjà présent dans l'atmosphère », et exhortait l'assistance à « trouver des moyens pratiques de surmonter les différences afin que nous puissions tous nous mettre au travail, ensemble, pour sauver cette précieuse planète et sauver l'avenir menacé de nos jeunes ». Après ladite réception, le roi planta un tilleul dans les jardins du palais, conformément à l'initiative nationale lancée à cet effet.

Pour clore l'année 2022, le roi a eu un rendez-vous télévisuel avec tous les Britanniques et tous les peuples des nations dont il est le roi, et celles du Commonwealth dont il est le chef, pour le traditionnel discours de Noël, écrit de sa main et prononcé non assis, mais debout.

On retiendra : l'hommage vibrant rendu à la reine Élisabeth II, et le choix du cadre, la chapelle de Windsor, marquant ainsi son engagement dans la continuité de sa filiation ; le rappel à la croyance d'Élisabeth II en Noël, comme « l'extraordinaire capacité de chaque personne à toucher avec bonté et compassion la vie des autres et à faire briller une lumière dans le monde qui l'entoure » ; la référence du roi à Noël comme « l'essence de notre communauté et le fondement même de notre société » ; l'hommage appuyé rendu au dévouement désintéressé des forces armées, des services d'urgence, des professionnels de santé et de l'aide sociale, des enseignants, ainsi qu'à la compétence et à l'engagement de tous ceux qui travaillent dans la fonction publique à travers les nations liées à la Couronne et celles du Commonwealth ; l'hommage fait également aux organisations caritatives qui « font un travail si extraordinaire dans les circonstances les plus difficiles, nos églises, synagogues, mosquées, temples et gurdwārās, se sont une fois de plus unies pour nourrir les affamés, en leur apportant amour et soutien tout au long de l'année. Une telle solidarité sincère est l'expression la plus inspirante d'aimer son voisin comme soi-même » ; et l'essentiel de sa conclusion : « quelle que soit votre foi, ou si vous n'en avez pas, c'est dans cette lumière vivifiante et avec la véritable humilité qui réside dans notre service aux autres, que je crois que nous pouvons trouver l'espoir pour l'avenir ».

Dans l'attente du couronnement, le 6 mai prochain, le roi aura également pris toute une série de mesures pour rendre la monarchie plus accessible et moins ostentatoire. ■

DENIS CRIBIER.

L'actualité dynastique en 2023

par l'hebdomadaire britannique *The Economist* a publié le 14 avril une vaste enquête abondamment illustrée sur le malaise – ou le mal-être – du monarque qui l'éloignerait de son pays pour des périodes prolongées (200 jours d'absence en 2022) qu'il passe au Gabon et en France : « *Le mystère du roi absent* ».

Au-delà de sa vie privée (le magazine s'étend longuement sur l'amitié du roi avec un ancien boxeur Abu Azaitar qu'il compare à l'influence de Raspoutine sur les Romanov) et de ses ennuis de santé (en partie surmontés grâce à la thérapie de l'athlète), le roi supporterait mal le poids de la structure de « *l'Etat profond* » (*Makhzen*) qui lui dénierait sa liberté. Alors que lui approche la soixantaine (21 août prochain), son fils aîné, Moulay Hassan, fête ses vingt ans ce 8 mai. La famille alaouite est apparue unie lors des célébrations religieuses à la grande mosquée Hassan II de Casablanca.

Les Habsbourg font parler d'eux :

■ **18 avril. Rome.** – Parution de *The Habsburg Way*, par Édouard de Habsbourg, ambassadeur de Hongrie auprès du Saint-Siège depuis 2015. Préfacé par le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, il énumère sept règles déduites de l'histoire de la famille : se marier et avoir beaucoup d'enfants ; être catholique pratiquant ; croire dans l'Empire et la subsidiarité ; défendre l'ordre et la justice ; savoir qui l'on est et se comporter en conséquence ; montrer son courage dans la bataille ou avoir un bon général ; bien mourir et avoir des funérailles grandioses. L'archiduc, fils du dernier prince palatin de Hongrie, contribua à la visite du pape François à Budapest du 28 au 30 avril. Le *New York Times* lui a consacré un portrait, le 27 avril.

■ **30 avril. Budapest.** – Présence à la messe papale, de plusieurs archiducs



Le prince Ferdinand de Habsbourg.

d'Autriche-Lorraine dont Georges de Habsbourg, second fils d'Otto de Habsbourg, ambassadeur de Hongrie en France depuis 2021, et son neveu, fils aîné du prétendant Charles de Habsbourg, Ferdinand-Zvonimir. Ce dernier a droit à un long portrait dans le *New York Times* du 5 mai : « *Un Prince sans trône* », qui aurait troqué la monarchie pour la course automobile. L'archiduc est en effet pilote de formule 3 ; il a triomphé dans sa catégorie aux 24 Heures du Mans en 2021. Il aura 26 ans le 21 juin prochain et vit à Vienne où il ne peut porter ni titre ni particule. Selon lui, on recenserait actuellement 600 Habsbourg.

■ **6 mai. Londres.** – Sacre du roi Charles III et de la reine Camilla, dont il est rendu compte dans le présent numéro. La présentation au balcon du palais de Buckingham puis la photo officielle ont formalisé la réduction de la famille royale « active » à douze, y compris le roi et la reine, soit seulement six couples. Comme annoncé,

ni Harry (Sussex), second fils du roi et 5^e dans l'ordre de succession, ni Andrew (York), frère cadet du roi et 8^e dans l'ordre de succession, n'en font partie. Ne figurent que William, fils aîné de Charles, prince de Galles, héritier direct, Edward, frère cadet du roi, duc d'Édimbourg, 13^e dans l'ordre de succession, Anne, sœur du roi, 16^e, ainsi que le duc de Gloucester, descendant de George VI, 30^e, le duc de Kent, descendant de George V, 40^e, et sa sœur Alexandra de Kent, 56^e. Les trois derniers ont respectivement 78, 87 et 86 ans. Au balcon – mais pas sur la photo –, cinq enfants seulement, les trois de William, 2^e, 3^e et 4^e dans l'ordre de succession, et les deux d'Edward : James, comte de Wessex, et Lady Louise qui aura 20 ans cette année, 14^e et 15^e. La question est d'autant plus cruciale que le roi et la reine auront besoin de relais dans l'exercice de leurs fonctions, notamment pour les voyages à l'étranger. Les obligations familiales de William limiteront aussi sa disponibilité.

Lys Rouge

Directeur de la publication : Yvan Aumont.

Rédacteur en chef : Philippe Delorme.

Rédaction-administration :

Nouvelle Action Royaliste

Lot 1674

101, rue de Sèvres, 75006 Paris

Téléphone : 01 71 06 32 91

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151-5772

Publié par la NAR

Siret : 897 894 127 00017

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : 25 euros à l'ordre de Spfc-Acip.
Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com

Monarchie parlementaire et réforme des retraites

Imaginons un instant que la Constitution de la V^e République ne soit pas celle d'une monarchie présidentielle, mais celle d'une monarchie parlementaire.

Le roi (ou la reine le cas échéant), désigné chef de l'État par la loi de succession dynastique, inscrite dans la Constitution approuvée par les Français par référendum, assume cette fonction, en toute indépendance envers les partis politiques. Il est politiquement irresponsable devant le Parlement car il ne gouverne pas, ce qui cependant ne le prive pas de prendre des initiatives. Il arbitre pour le bien commun de la nation, garantit les libertés des citoyens et l'application de la Constitution, dans un esprit de justice, tout comme il se porte garant de l'indépendance nationale, de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, et ce, pendant toute la durée de son règne comme il en a fait le serment.

En 2022, les élections législatives (qui pourraient faire l'objet d'un scrutin à la proportionnelle) ont donné une majorité relative au parti Renaissance et à ses alliés, pour laquelle son leader, Emmanuel Macron, avait annoncé dans son programme de gouvernement une réforme des retraites portant l'âge de départ de 62 à 65 ans. Le roi, ayant pris acte du résultat des élections, après avoir consulté les différents chefs de partis appelle Emmanuel Macron pour former un gouvernement et le nomme Premier ministre.

En Conseil des ministres, présidé par le roi, Emmanuel Macron annonce qu'il engagera sa réforme des retraites devant le Parlement, au moyen d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS), relevant de l'article 47-1 de la Constitution. Ce procédé n'est pas sans arrière-pensée: les délais d'examen du texte sont ainsi limités (20 jours pour l'Assemblée), puis voté ou non, le projet est transmis au Sénat qui dispose de 15 jours pour se prononcer. Au maximum, le Parlement doit avoir voté dans les 50 jours maximum ; sinon le PLFRSS peut être adopté par voie d'ordonnance. Par ailleurs, s'agissant d'une loi budgétaire, l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution permettant l'adoption d'une loi sans vote, au risque de voir cependant le gouvernement censuré, peut être envisagée sans limite.

Le roi fait observer au Premier ministre qu'une réforme de cette importance qui, de surcroît, n'a pas le soutien de l'opinion publique ni celui des syndicats unis contre elle, et encore moins celui des actifs, nécessiterait plus de respect des prérogatives du Parlement, d'autant qu'il n'y a pas d'urgence et que la réforme n'engage pas

seulement l'année en cours, mais les années à venir.

Emmanuel Macron passe outre et engage, comme annoncé, sa réforme. Il s'ensuit une levée de boucliers au Parlement pendant plusieurs semaines, donnant lieu à de nombreuses manifestations dans toute la France, ainsi qu'à des violences (les manifestants ne sont pas en cause, mais seulement des casseurs parfaitement identifiés, surnommés *black blocs*). Le roi a demandé fermement à son ministre de l'Intérieur, ministre d'État, responsable devant lui et le Parlement, de prendre les moyens nécessaires pour y remédier.



Suite à l'obstruction parlementaire de la gauche, rassemblée dans la NUPES, la loi n'a pu être votée en première lecture par l'Assemblée nationale (notamment son article 7 portant l'âge de la retraite de 62 à 64 ans: un an de moins, concession faite par le Premier ministre), mais seulement par le Sénat, après l'avoir amendée. Une commission mixte paritaire est chargée de présenter un texte définitif, pour un vote définitif après seconde lecture à l'Assemblée nationale.

En Conseil des ministres, Emmanuel Macron, après avoir sondé le parti Les Républicains, plutôt favorable à cette réforme, mais aussi sa propre majorité relative, annonce néanmoins que des risques sérieux existent pour qu'il ne puisse réunir une majorité parlementaire sur le texte, et prône l'utilisation de la procédure prévue à l'article 49-3 de la Constitution.

Le roi rappelle au Premier ministre qu'il lui avait déconseillé d'utiliser le moyen d'une loi budgétaire rectificative, et que l'utilisation du 49-3 ne viendrait qu'aggraver la crise politique et sociale installée dans le pays depuis plusieurs semaines. Il lui recommande de laisser la procédure de vote aller jusqu'à son terme, car quand bien même le gouvernement ne serait pas censuré, cette loi demeurerait constitutionnellement discutable et illégitime pour les Français. Il déclare que si le gouvernement s'obstinait à aller dans cette voie, il soumettrait directement ce projet de réforme au référendum, au nom de l'unité nationale dont il est le garant.

Pas dissuadé pour autant, Emmanuel Macron tente de passer en force. La loi finit par être adoptée sans vote et il s'en faut de peu (9 voix) que le gouvernement soit renversé. Pour devancer les recours des diverses oppositions devant le Conseil constitutionnel, le Premier ministre décide également de s'en remettre à celui-ci. Le roi lui rappelle cependant que quand bien même le Conseil constitutionnel déclarerait la loi conforme à la Constitution, un référendum serait engagé pour que la réforme puisse être ou non approuvée par les Français.

Finalement, le Conseil constitutionnel, non pas composé de personnalités politiques mais de hauts magistrats (nommés par le roi directement pour un tiers, et sur proposition des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les deux autres tiers), a invalidé la réforme en totalité, notamment pour détournement de procédure parlementaire et pour manque de clarté et de sincérité des débats (le gouvernement ayant été dans l'incapacité de fournir des chiffres justes, ayant changé plusieurs fois de versions notamment quant au nombre réel de bénéficiaires de la pension minimum à 1 200 euros). Il n'y aura donc pas nécessité, dans l'immédiat, de recourir au référendum. Quant à l'éventualité d'une dissolution de l'Assemblée nationale, prérogative du chef de l'État, celle-ci n'a pas été souhaitée par le Premier ministre, ni envisagée par le roi, dans la mesure où la législature n'en est qu'à son début, et sans réelle possibilité de trouver une majorité alliant les différentes oppositions.

Le gouvernement Macron va donc devoir remettre sa réforme des retraites à plat, en concertation avec les syndicats. La crise étant passée, le calme et la sérénité vont pouvoir revenir dans un climat apaisé et dans l'intérêt du pays, pour préparer les projets d'avenir à mettre en œuvre.

Vive le roi! Vive la Nation! Vive la France! ■

DENIS CRIBIER.

Il ne devrait plus y avoir de grande manifestation populaire autour de la monarchie avant plusieurs années, sauf décès du roi ou de la reine. Il n'est pas d'usage de célébrer de jubilé avant vingt ans de règne. Le fils aîné du prince de Galles, George, n'ayant que dix ans cette année, un mariage royal n'est pas à l'horizon avant dix ou quinze ans.

■ **9-11 mai. Hanoï.** – Déplacement au Vietnam de la reine des Belges, Mathilde, en tant qu'ambassadrice du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Pour sa dixième mission internationale à ce titre, la reine a été reçue par le président Võ Văn Thu'ông et s'est rendue à Lào Cai, la frontière de la Chine, au milieu de la population Hmong.

■ **15 mai. Bruxelles.** – Interrogations dans la presse belge sur la réserve du roi dans les médias: « *Pourquoi le roi Philippe ne donne pas d'interview* ».

Les journalistes souhaiteraient qu'à l'occasion du dixième anniversaire du règne, le Palais s'inspire du voisin néerlandais: à la même échéance, le mois dernier, le roi Guillaume-Alexandre a réalisé un *podcast* en dix épisodes. Rien de tel en Belgique, le Palais arguant de la vulnérabilité de tout propos royal dans la structure si complexe de l'État fédéral où le roi joue un rôle qui dépasse le caractère protocolaire, du souci de préserver la vie privée et familiale, et du refus d'un engrenage médiatique dont l'immédiateté ne s'accorde pas avec le temps long où s'inscrit la monarchie.

Visiblement, une pression s'exerce en faveur d'une nouvelle politique de communication plus ouverte.



Norodom Monineath, reine-mère du Cambodge.

■ **18 juin. Phnom Penh.** – Célébrations du 87^e anniversaire de la reine-mère Monineath. Née Paule-Monique Izzi, de père français et de mère cambodgienne, elle avait épousé en 1952, comme septième épouse, le roi Norodom Sihanouk (décédé en 2012). Leur premier fils a été choisi comme roi en octobre 2004 après l'abdication de son père. Sihanouk, qui a fêté ses 70 ans le 14 mai dernier, est célibataire et sans enfants. Le rôle protocolaire de reine est tenu par la reine-mère qui jouit d'une extrême popularité dans la population.

Aux termes de la Constitution, le roi est choisi par le Conseil du Trône parmi les descendants du roi

Ang Duong (1841-1860) qui se répartissent en deux branches: Norodom et Sisowath. Les premiers ont régné de 1859 à 1904 (protectorat français) et depuis 1941, les seconds de 1904 à 1941 (l'administration française ayant préféré à cette date le jeune Norodom Sihanouk). Les deux branches sont mêlées puisque Sihanouk est Sisowath par sa mère; il a pris deux épouses dans la maison Sisowath, une de ses filles a également épousé un Sisowath.

Le choix de la succession du monarque s'annonce délicat. Le Conseil du Trône est composé de neuf membres: Premier ministre, président et deux

vice-présidents de l'Assemblée nationale, président et deux vice-présidents du Sénat, et les patriarches des deux fraternités bouddhistes (les mêmes qu'en Thaïlande). En réalité, le Premier ministre (depuis 1997), Hun Sen, en contrôle tous les membres puisque l'opposition – longtemps organisée autour de l'ex-parti royaliste Funcinpec – n'est pas représentée au Parlement. Les élections législatives du 23 juillet n'y changeront rien, puisque les partis d'opposition sont interdits. Hun Sen, 70 ans, a déjà mis en orbite son propre fils, Hun Manet, 44 ans, pour lui succéder. La continuité de la monarchie elle-même ne tient qu'au bon vouloir du maître du pays. La reine-mère est sans doute sa seule limite.

Parmi les 13 enfants de Sihanouk, outre le roi Sihanouk, deux seuls sont vivants à ce jour, le prince Norodom Chakrapong, de sa seconde épouse (Sisowath), né en 1945, et la princesse Arunrasmy, de la sixième épouse, née en 1955, qui avait épousé un Sisowath en premières noces. À la seconde génération, les deux branches sont prolifiques et répandues à travers le monde. Le roi actuel a créé en 2008 un Conseil privé composé de 26 membres de la famille royale, qui ne semble plus s'être réuni depuis les funérailles de Sihanouk en 2012.

■ **1^{er} juin. Amman.** – Mariage du prince héritier Hussein avec une architecte saoudienne Rajwa Khaled bin Musa'ed bin Saif, tous deux âgés de 29 ans. Cette union est empreinte de considérations politiques: la reine Rania, épouse du roi Abdallah II, est d'origine palestinienne comme

Suite en page 12

Quand rien n'était encore joué pour le roi

Les Archives nationales présentent une exposition qui rappelle que la Révolution française aurait pu déboucher sur un maintien de la monarchie.

L'exposition de l'hôtel de Soubise se concentre sur la situation dans laquelle se trouvait alors la famille royale au château des Tuileries, du 6 octobre 1789 au 10 août 1792. Elle comprend quatre chapitres : la vie quotidienne de la Cour aux Tuileries, le difficile partage du pouvoir politique entre le roi et l'Assemblée, la rue et la pression de l'opinion publique, l'influence de la sphère internationale. Les riches collections des Archives nationales permettent de brosser un tableau des trois dernières années du règne de Louis XVI. Parmi les objets, gravures, œuvres d'art et pièces du mobilier des Tuileries, les visiteurs découvriront la Constitution de 1791, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le journal de Louis XVI ouvert aux pages des années 1791-1792, son manifeste politique aux Français (20 juin 1791), un portrait de la reine rarement exposé et la correspondance entre Marie-Antoinette et le comte de Fersen. Les Archives donnent la parole aux gouvernants comme au peuple de la rue qui s'exprime par des pétitions, journaux, pamphlets ou des billets placardés dans les rues.



La Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790. Une monarchie parlementaire était possible.

En 1789, Versailles est, depuis un siècle, la résidence du roi, de ses ministres, des courtisans. Tout s'emballe à partir du 5 mai 1789, date d'ouverture des États généraux. Du serment du Jeu de paume à la prise de la Bastille, de la Constituante à l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'été 1789 voit advenir la Révolution. Le 5 octobre, un groupe insurrectionnel de femmes envahit le château, demande du pain et le retour du roi à Paris. Au matin du 6, Louis XVI accepte de revenir à Paris. À 9 heures du soir, la famille royale arrive aux Tuileries où elle va résider jusqu'au

10 août 1792. La Garde nationale assure la sécurité, ou plutôt la surveillance. Le sentiment d'insécurité et l'absence de liberté poussent la famille royale à tenter, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, la malencontreuse fuite à Varennes, qui va créer un fossé avec une partie du pays.

La rue parisienne avec ses cafés, ses journaux et ses clubs forme un pouvoir populaire qui fait pression sur le pouvoir institutionnel. La rue gronde, les pamphlets se déchaînent, l'émeute n'est jamais loin. L'Assemblée où siègent les députés de la Constituante, puis de la Législative, est proche des Tuileries. Élevé dans l'idée

qu'il est le représentant de Dieu dans la Nation, Louis XVI voit le pouvoir absolu lui échapper. Les lois et décrets pris par les députés heurtent parfois sa conscience, notamment la Constitution civile du clergé. Les deux pouvoirs en place, le roi et l'Assemblée, tentent de cohabiter pendant presque trois ans à la recherche d'une monarchie constitutionnelle à définir. La constitution adoptée le 3 septembre 1791 précise, dans son article 3 du Titre III, que « le Pouvoir législatif est délégué à une Assemblée nationale composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple » ; et dans l'article 4, que « le Gouvernement est monarchique : le Pouvoir exécutif est délégué au roi, pour être exercé sous son autorité, par des ministres et autres agents responsables ». L'exposition se conclut sur les événements qui précipitent la fin du règne. Le 20 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche. Le 10 août, la foule envahit les Tuileries. Le pouvoir du roi est suspendu et la famille royale prend le chemin de la prison du Temple. ■

ALAIN SOLARI.

Exposition

■ **Chapelle expiatoire.** – Sous le titre provocateur « *Le seul homme de la famille* », citation reprise d'un Napoléon peu avare de formules à l'emporte-pièce, est présentée une exposition consacrée à la duchesse (1778-1851) et au duc (1775-1844) d'Angoulême.

Le lieu est étroitement lié à la duchesse. À son retour d'exil en 1814, elle se rend au cimetière de la Madeleine et participe à l'édification de la Chapelle expiatoire. Marie-Thérèse Charlotte de France, premier enfant de Louis XVI et de Marie-Antoinette, est la seule de sa fratrie à sortir vivante de la période ré-



volutionnaire. Elle sera « *l'Orpheline du temple* », échangée en décembre 1795 contre des prisonniers français détenus

par l'Autriche. À la chute de l'Empire, lorsque son oncle Louis XVIII devient roi, il est veuf, de même que le comte d'Artois, futur Charles X. « *Madame Royale* », seule descendante de Louis XVI encore en vie, épouse d'un héritier du trône, tient en quelque sorte le rôle de reine. Son mari est Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois. Il renoncera au trône, en 1830, lors de l'abdication de Charles X. L'exposition retrace les étapes marquantes de la vie du couple princier.

A. S.

► **Chapelle expiatoire, 29, rue Pasquier, Paris VIII^e arrondissement. Jusqu'au 17 septembre 2023.**

► **Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution. La famille royale aux Tuileries (1789-1792), Hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris III^e arrondissement. Jusqu'au 6 novembre 2023.**



Le prince héritier Hussein et Rajwa lors de leur mariage religieux (Kat al-Kitâb).

l'était l'une des épouses du roi Hussein, car il s'agissait d'intégrer au royaume l'importante population palestinienne réfugiée. La dynastie hachémite était en revanche l'ennemie traditionnelle de la famille des Saoud qui l'avait chassée de La Mecque et du Hedjaz après la Première Guerre mondiale. Une union avec une Saoudienne aurait paru impossible il y a peu. Certes, la future reine de Jordanie n'est que lointainement apparentée à la dynastie Saoud par sa mère, du clan Soudâiri, cousine de la mère du roi Salmane. Par son père, à la tête d'une grande société de travaux publics, elle descend d'un petit clan bédouin du nord de l'Arabie qui ne saurait se comparer aux Hachémites.

L'union, qui présage d'une descendance du futur roi, a également confirmé le recul dans l'ordre de succession de la fratrie du roi Abdallah et notamment de son demi-frère Hamzah qui prétendait à la succession et est astreint à résidence depuis 2021. Ni lui, ni ses sœurs, ni leur mère la reine Noor ne figuraient aux cérémonies. Le style de celles-ci reflétait le parti

pris occidental de la royauté jordanienne qui l'emportait sur l'aspect religieux musulman. La présence de deux rois (Belgique et Pays-Bas), de l'ancien roi d'Espagne et de tous les princes ou princesses héritier(e)s d'Europe occidentale marginalisait quelque peu les représentations arabes. Les mariés ont suivi des études aux États-Unis comme les deux filles et bientôt le fils cadet du roi Abdallah (outre, pour eux, l'académie militaire britannique de Sandhurst).

■ **1^{er} au 6 juin. Valea Zălanului.** – Séjour privé du roi Charles III dans sa propriété roumaine de Zalanpatak (en hongrois) en Transylvanie. Reçu à Bucarest par le président Klaus Iohannis, il s'est rendu dans sa maison d'hôtes qu'il avait acquise en 2006 d'un comte hongrois. Il a également visité son gîte rural de Viscri, plus au nord. Charles avait l'habitude d'y résider chaque année depuis 1998. Il a montré que, devenu roi, il ne renonçait pas à ce moment de retraite au contact de la nature hors de son royaume. L'hebdomadaire libéral *The New States-*

man, le 3 mai dernier, avait publié une longue analyse de son attachement à ces endroits préservés de l'héritage saxon de Transylvanie inchangés depuis le XVIII^e siècle. Charles avait fait campagne, dès avant 1989, contre le projet du dictateur communiste Ceausescu de raser 8 000 villages ruraux.

■ **5 juin. Turin.** – Renonciation annoncée d'Emmanuel-Philibert de Savoie à la succession de la maison de Savoie. Dans un entretien au *Corriere Torino*, le prince de Venise, à l'occasion de ses 51 ans (il est né le 22 juin 1972), a indiqué qu'à la mort de son père, Victor-Emmanuel, 86 ans, prince de Naples, fils unique du dernier roi d'Italie, Umberto II, il passera son tour en investissant sa fille aînée Vittoria, princesse de Carignan, qui aura 20 ans en fin d'année. Victor-Emmanuel a en effet aboli la loi salique en décembre 2019. Vittoria et sa sœur Luisa, 16 ans, princesse de Chieri, toutes deux étudiantes en Angleterre, sont les filles de la princesse Clotilde, née française, Clotilde Courau.

En 2023, Vittoria a déjà représenté sa famille aux obsèques de Benoît XVI. Elle était présente au 40^e anniversaire de la mort du roi Umberto à l'abbaye de Hautecombe en Savoie, nécropole royale.

■ **15 juin. Milan.** – Funérailles nationales de Silvio Berlusconi au Duomo, en présence d'Emmanuel-Philibert de Savoie. Le 12, Victor-Emmanuel avait envoyé, depuis sa résidence genevoise, un vibrant message de condoléances au nom de toute la famille de Savoie, reconnaissante à l'ex-Premier ministre de la levée, le 23 octobre 2002, de la loi d'exil qui l'avait frappée pendant 56 ans.

■ **17 juin. Londres.** – Première cérémonie de « l'anniversaire du souverain », *Trooping the Colour*, maintenue à la même date par le roi Charles III (qui est né un 14 novembre). Ne sont apparus au balcon du palais de Buckingham que les membres « actifs » de la maison Windsor, soit quatorze personnes y compris les trois petits-enfants du monarque, ceux de son fils William.



Le roi Philippe.



Le roi Charles III.

■ **17-23 juin. Djakarta.** – Visite d'État en Indonésie de l'empereur du Japon, Naruhito, 63 ans, et de l'impératrice Masako, 59 ans. Ce fut leur premier voyage à l'étranger depuis leur intronisation en 2019, à l'exception des funérailles de la reine Élisabeth II en septembre dernier. Le Japon a occupé les Indes néerlandaises de 1942 à 1945. Le père de Naruhito, l'empereur Akihito, s'y était déjà rendu en 1991. Le Japon est le principal partenaire de l'Indonésie.

Akihito, qui fêtera ses 90 ans en décembre, fils et successeur de Hirohito en 1989, avait abdicé en faveur de son fils en avril 2019. Le couple impérial n'ayant qu'une fille, le prince héritier est le frère de l'empereur, Fumihito, prince d'Akishino, 57 ans, qui, lui, a un fils, Hisahito, 17 ans le 6 septembre.

■ **20-23 juin. Bruxelles.** – Visite d'État en Belgique des souverains néerlandais,

qui s'est déroulée à la fois à Bruxelles, en Wallonie (Charleroi) et en Flandres (Anvers).

■ **1^{er} juillet. Amsterdam.** – Excuses officielles du roi des Pays-Bas, Willem-Alexander, « *en tant que roi et membre du gouvernement* », à l'occasion du 150^e anniversaire de l'affranchissement des esclaves des anciennes colonies du Surinam et des Caraïbes (1873), pour « *l'inaction* » des souverains de la Maison d'Orange à l'époque.

■ **21 juillet. Bruxelles.** – Fête nationale et dixième anniversaire de l'accession au trône du roi Philippe, à la suite de l'abdication de son père Albert II. Il a prononcé un vibrant appel à l'unité en situant la force de la monarchie belge à l'horizon 2030, qui marquera le bicentenaire de la Belgique.

Selon une enquête Ipsos effectuée entre le 12 et le 17 juillet, 57 % des

Belges de plus de 18 ans se prononcent pour le maintien de la monarchie, y compris pour 54 % le rôle actif qu'elle joue dans la formation du gouvernement. À l'avènement du roi Philippe, il y a dix ans, le pourcentage était de 53 %. 28 % des sondés se prononcent en faveur d'une république avec un président élu, ce qui est en augmentation par rapport aux précédents sondages. Le republicanisme progresse surtout au sein des partis nationalistes flamands (29 % contre 18 % il y a dix ans), mais aussi à Bruxelles (31 %). 50 % des électeurs du parti extrémiste Vlaams Belang sont républicains (et séparatistes), les monarchistes étant en proportion écrasante parmi les partis libéraux, centristes et socialistes (plus de 70 %).

La princesse héritière, Élisabeth, âgée de 21 ans, bénéficie de 59 % d'opinions favorables. 75 % des personnes interrogées souhaitent la voir succéder à

son père avant dix ans (le roi aura alors 73 ans).

■ **3 août. Niamey (Niger).** – Après le coup d'État du 26 juillet, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a proposé une médiation dont fait partie le sultan de Sokoto. Muhammadu Sa'ad Abubakar II est le 20^e du titre, descendant direct du calife Ousman dan Fodio (1754-1817) dont l'autorité s'étendait sur un large empire décentralisé allant, en termes des actuels États, du Burkina Faso à la Centrafrique. Ses fils ont régné jusqu'à l'arrivée des Français en 1897 et des Anglais en 1903. Ces derniers ont maintenu la dynastie qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Né en 1956, le sultan actuel est en fonction depuis 2006. Il préside le Conseil musulman du Nigeria. Une moitié de la population du Niger est haoussa comme la majorité des habitants des États du nord du Nigeria.

L'actualité dynastique en 2023

■ **9 août. Lahaina.** – L'un des pires incendies de l'histoire américaine a détruit la ville de Lahaina sur l'île de Maui dans l'archipel d'Hawaï, faisant au moins 115 morts. Les derniers vestiges de la monarchie hawaïenne, qui en avait fait sa capitale entre 1820 et 1846 avant de se transférer sur l'île principale à Honolulu, ont disparu. Le cimetière de Lahaina contient les tombes royales. L'archipel, territoire indépendant polynésien, n'a été conquis par les forces américaines qu'en 1893.

■ **2 septembre. Benin City (Nigeria).** – Entretien de l'oba d'Edo avec un envoyé spécial de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* (huit pages dans le n° 36). La controverse sur le retour de 1 130 pièces des musées allemands issus du pillage de 1897 par les forces britanniques se poursuit entre le gouverneur de l'État et le roi Ewuare II, 40^e oba, depuis 2016, descendant direct du titulaire du royaume des Edos.

Le nouveau président du Nigeria aurait confirmé le choix de son prédécesseur en faveur du monarque, ce qui suscite de vives critiques en Allemagne.

■ **9 septembre. Ulundi (Afrique du Sud).** – Décès du prince Mangosuthu Buthelezi, 95 ans, qui fut, de 1968 à sa mort, Premier ministre « traditionnel » du roi des Zoulous dont il arbitra la succession en 2021. Dirigeant du parti Inkhata, il fut Premier ministre du bantoustan du KwaZulu (État autonome au sein de l'apartheid) de 1976 à 1994 puis se rallia à Mandela dont il fut le ministre des Affaires intérieures de 1994 à 2004. Ses funérailles nationales ont eu lieu à Ulundi le 16 septembre en présence du président Cyril Ramaphosa.

■ **15 septembre. Stockholm.** – Jubilé d'or du roi Carl XVI Gustaf, 77 ans, et de la reine Silvia, en présence des quatre chefs d'État scandinaves : la reine du Danemark, le roi de Norvège, les présidents finlandais et islandais. *Te Deum* à l'église du palais royal, cortège, apparition de la famille royale au balcon et dîner de gala au palais.

■ **22 septembre. Bordeaux.** – Déplacement du couple royal britannique, accompagné du ministre de la Défense, suivi du retour à Londres.

■ **25-28 septembre. Madrid.** – « Visite diplomatique » en Espagne de « Sa Majesté la gardienne de la Couronne » de Roumanie, la princesse Margareta, et de son époux, le prince Radu. Le but de la visite était de promouvoir la candidature de la Moldavie à l'Union européenne dont l'Espagne assure la présidence du Conseil ce semestre. Le couple a toujours joué cette carte, en liaison avec la présidence moldave de Maia Sandu, ce qui lui permet de rester pleinement engagé dans la vie politique nationale.

La courbe de popularité de la monarchie a baissé selon des sondages, de 27 % de partisans d'un retour, en 2013, à 18 % cette année. L'une des raisons évoquées est la querelle dynastique qui court depuis la déchéance, le 1^{er} août 2015, comme prince héritier, du seul membre masculin de la famille dans la descendance directe du roi Michel (décédé le 5 décembre 2017) : son petit-fils, le prince Nicolas, fil de la princesse Elena et neveu de la gardienne de la couronne. Le défunt roi avait institué des « lois fondamentales », qui, quoique dépourvues de valeur lé-

gale, devaient gouverner la maison royale après sa mort. En effet, les règles de succession édictées par la constitution monarchique du 28 mars 1923, certes abrogées avec l'institution de la République le 30 novembre 1947, mais qui avaient présidé à sa propre intronisation en 1927, excluaient « à titre perpétuel » les femmes et leurs descendants. Or la ligne de succession de Michel est aujourd'hui entièrement féminine, trois sœurs de Margareta, laquelle aura 75 ans en mars, la plus jeune soixante ans, et deux filles de sa sœur Elena, de 35 et 25 ans, éloignées du pays. À l'inverse, le prince Nicolas, né en 1985, titré prince héritier entre 2010 et 2015, marié en 2018 à une Germano-Roumaine dont il a une fille, Maria-Alexandra, née en 2020, et un garçon, prénommé Michel (Mihai), né le 15 avril 2022, vit en Roumanie depuis 2012 et a toujours déclaré vouloir assumer son rôle.

■ **27 septembre. Güby (Allemagne).** – Décès, au château de Louisenlund, du chef de la maison d'Oldenbourg, le duc Christoph de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, âgé de 74 ans. Il avait succédé

à son père en 1980. Son fils, le prince Friedrich, né en 1985, est le nouveau duc et chef de famille. De cette maison descendent directement les actuelles dynasties du Danemark, de Norvège et de Grèce, et indirectement les Windsor.

■ **7 octobre. Lisbonne.** – Mariage de la duchesse de Coimbra, l'infante Maria Francisca, née en 1997, fille unique du duc de Bragance, Duarte, âgé de 78 ans, avec l'avocat Duarte Martins. La cérémonie a eu lieu en présence du président de la République, Marcelo Rebelo de Sousa, et du chef du gouvernement, António Costa, au monastère de Los Jerónimos (Les Hiéronymites), où se trouve la nécropole royale et où avait été célébré le mariage de son père en 1995. Le célébrant était le patriarche émérite de Lisbonne, le cardinal do Nascimento Clemente (ayant atteint l'âge canonique, il a un successeur depuis le 10 août).

La duchesse a deux frères, l'aîné, prince héritier, Dom Afonso, prince de Beira et duc de Barcelos, né en 1996, le cadet, Dom Dinis, duc de Porto, né en 1999, tous deux célibataires.



Mgr le duc de Bragance et la famille royale du Portugal.

La France : le choix du roi

Une visite d'État est toujours le point culminant des relations diplomatiques entre deux pays et leurs chefs d'État — un moment privilégié pour renouer ou renforcer des liens, dissiper des malentendus ou surpasser des différends politiques.

Ces dernières années, notamment avec l'ancien Premier ministre britannique Boris Johnson, et l'attitude de son successeur Liz Truss vis-à-vis de la France, les sujets qui fâchent avec le Royaume-Uni n'ont pas manqué : gestion de l'après Brexit, en particulier les dossiers de la pêche et des migrants, camouflet dans la crise des sous-marins non vendus à l'Australie...

La présence à Londres du président de la République, Emmanuel Macron, pour la cérémonie de funérailles de la reine Élisabeth II (à qui il a rendu grandement hommage) et pour le couronnement du nouveau roi Charles III, ainsi que l'arrivée du nouveau Premier ministre Rishi Sunak ont indéniablement marqué une nouvelle étape dans les relations franco-britanniques.

Il appartenait au roi de saisir l'occasion de rendre visible, et de manière hautement symbolique, ce réchauffement diplomatique. Rien de tel pour cela qu'une visite d'État.

Dès son accession au trône, Charles III, francophone et ami de la France, l'ayant visitée à 34 reprises en représentation officielle lorsqu'il était prince de Galles, a fait connaître son choix de faire de la France sa première destination de visite à l'étranger. Prévue fin mars 2023 et annulée d'un commun accord avec le président de la République en raison d'une période d'émeutes liées à la réforme des retraites, le roi dut se résigner à se rendre d'abord en Allemagne, qui était prévue comme la destination de son second déplacement en Europe.

Au Royaume-Uni, si la programmation des visites d'État à l'étranger relève prioritairement de l'initiative du gouvernement, et leur organisation des services du Foreign and Commonwealth Office, cela n'empêche pas le roi de faire valoir ses choix. Ce fut le cas, en novembre 1961, quand Élisabeth II, contre l'avis de son Premier ministre, se rendit au Ghana.

On peut dire que la France fut tout autant le choix du roi qu'une demande opportune du gouvernement britannique, pour renouveler des relations d'amitié et de coopération abîmées par le Brexit.

Contrairement à ce qu'on a trop souvent tendance à faire croire, le monarque britannique ne remplit pas seulement un rôle honorifique de représentation. Il est aussi un relais, un acteur, dans les relations diplomatiques. À ce titre, missionné par le gouvernement de son pays, il défend ses intérêts et sa politique étrangère. Porte-parole, facilitateur, médiateur même, dans les relations bilatérales et internationales, il contribue souvent discrètement à la résolution de crises diplomatiques. Pour la



Le discours du roi Charles III au sénat, le 21 septembre 2023. Un discours très politique en faveur d'une nouvelle Entente cordiale et d'un rapprochement entre la Francophonie et le Commonwealth.

Contrairement à ce qu'on a trop souvent tendance à faire croire, le monarque britannique ne remplit pas seulement un rôle honorifique de représentation.

France particulièrement, mais aussi pour tout autre État visité, il est là pour gommer les aspérités et défendre l'essentiel des liens bilatéraux.

Beaucoup plus qu'un président de la République, le roi est à la fois en surplomb des partis politiques et enraciné dans l'histoire de son pays qu'il incarne à travers les siècles. Cela lui donne une hauteur de vue incomparable, qu'il s'est employé à déployer et à démontrer tout au long de ces trois jours de visite, en accomplissant toute une série d'actes à la fois personnels, symboliques, diplomatiques et politiques.

D'un point de vue symbolique, Charles III a voulu incarner une continuité, en souhaitant « être dans les pas de sa mère, la reine Élisabeth II » et en valorisant le cœur des relations franco-britanniques, à savoir l'Entente cordiale « initiée par son arrière-arrière-grand père le roi Édouard VII », dont le roi a rappelé dans ses discours le 120^e anniversaire, en 2024.

Il en fut ainsi, du dîner d'État au château de Versailles (Élisabeth II y avait été reçue trois fois, sans compter ses prédécesseurs), du discours du roi au Sénat (la reine s'y était exprimée lors du centenaire de l'Entente cordiale en 2004, mais dans la Salle des conférences), de la visite à Paris du marché aux fleurs Reine-Élisabeth-II, dénommé ainsi lors de la visite de la souveraine en 2014.

Toujours symboliquement, le roi accompagné de la reine, a participé, lors de son arrivée, à la cérémonie à l'Arc de Triomphe, salué tant les militaires que les civils, ravivé la flamme de la tombe du Soldat inconnu et déposé une gerbe. Dans le choix des lieux visités par le couple royal, Charles III a voulu exprimer ses préoccupations du moment et ses centres d'intérêt que sont la défense du patrimoine (avec la visite du chantier de Notre-Dame et du 19M, centre des métiers d'art de la Maison Chanel, dans le XIX^e arrondissement), la défense de la biodiversité, de l'environnement et du climat (avec la visite du Muséum national d'histoire naturelle et la conférence en présence de chefs d'entreprise engagés dans cette lutte ; la visite d'un vignoble bio et d'une forêt expérimentale dans le Bordelais affecté par les incendies), la valorisation de la vie associative sportive et culturelle (avec la visite du chantier olympique à Saint-Denis et le lancement du prix littéraire franco-britannique à la Bibliothèque nationale, initié par la reine Camilla et Brigitte Macron), la coopération militaire franco-britannique (en présence de notre ministre de la Défense, la visite à Bordeaux de la frégate HMS Iron Duke).

D'un point de vue diplomatique et politique, le roi a eu trois entretiens avec le président de la République portant sur les questions internationales : notamment la guerre en Ukraine, la situation au Sahel, le climat et la biodiversité. Tous ces sujets ont été abordés lors des deux discours (unanimentement applaudis) du roi, à Versailles et au Sénat (réunissant sénateurs et députés). On en retiendra qu'« il nous incombe à tous de revigorer notre amitié pour qu'elle soit à la hauteur des défis de ce XXI^e siècle », qu'« ensemble, notre potentiel est illimité ». Charles III l'a affirmé : « J'ai réfléchi aux opportunités que partagent les membres du Commonwealth et de l'Organisation internationale de la francophonie ; j'espère vivement qu'il y aura des possibilités de collaboration future... » ■

DENIS CRIBIER.

L'actualité dynastique en 2023

■ **4 octobre. Lucknow (Inde).** – Décès du rajah de Mahmudabad, Muhammad Amir Khan, 80 ans. *The Economist* rappelle le conflit judiciaire qui l'avait opposé depuis la mort de son père, en 1974, à l'État indien sur la confiscation de ses grandes propriétés de l'État d'Uttar Pradesh, dont le fort-palais le mieux conservé de l'époque moghole.

La famille, qui fait remonter sa généalogie jusqu'au clan du calife Abou Bakr et aux Abbassides, gouvernait une région en majorité musulmane jusqu'à ce jour. Son père avait choisi le Pakistan en 1957, ce qui avait fait tomber ses biens dans la catégorie d'ennemis, en dépit du fait que son fils était resté en Inde avec la nationalité indienne.

En septembre 2005, la Cour suprême indienne lui avait donné raison. Le gouvernement a toujours refusé de s'exécuter. Le président Modi avait même étendu la législation à tous les héritiers de Pakistanais, même Indiens.

■ **11 octobre. Buckingham.** – Communiqué du Palais où Charles III se dit « consterné et condamne les actes barbares des terroristes en Israël » ; prince de Galles, il avait effectué en 2020 la première visite officielle d'un membre de la famille royale en Israël depuis la fin du mandat britannique sur la Palestine (1920-1948). Une visite royale était dite en préparation en mai dernier.

■ **13 octobre. Rabat.** – Ouverture de la session parlementaire par le roi Mohammed VI, entouré du prince héritier et du prince Moulay Rachid. Les directeurs généraux du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, dont les assemblées géné-

rales ont lieu à Marrakech, assistaient à la séance. Sur fond de séisme et de conflit palestinien, le roi a mis en avant la cohésion de la société marocaine, due, selon lui, à trois groupes de valeurs : valeurs religieuses et spirituelles (« *modèle réussi de vivre-ensemble* », respect mutuel des musulmans et des juifs), valeurs nationales dont « *la monarchie est la clé de voûte* » (« *À la faveur de l'adhésion unanime des Marocains, l'institution monarchique a toujours eu la vocation première d'unifier et de rassembler toutes les composantes du peuple marocain. De fait, elle puise son essence de la forte symbiose et des liens d'allégeance mutuelle qui unissent le Trône et le peuple* »), enfin, valeurs de solidarité et de cohésion sociale : le roi a annoncé la poursuite de la réforme du code de la famille et un vaste programme d'aides sociales.

■ **31 octobre-3 novembre. Nairobi.** – Visite d'État au Kenya de Charles III et de Camilla, la troisième après l'Allemagne et la France. Elle rappelle celle que la princesse Élisabeth effectuait avec son époux le duc d'Édimbourg en février 1952 quand elle apprit la mort de son père, le roi George VI, et son destin de reine.

■ **31 octobre. Madrid.** – Prestation de serment, devant les deux chambres des Cortes Generales, de Leonor, 18 ans, fille aînée et héritière désignée du roi Felipe VI, sur la Constitution espagnole de 1978.

■ **6-8 novembre. Copenhague.** – Visite d'État au Danemark du couple royal espagnol.

■ Focus sur les Karađorđevitch

Les morts : une trentaine au mausolée royal d'Oplenac (Serbie), dans l'église Saint-Georges de Topola, à 80 km au sud de Belgrade, origine de la famille, depuis le premier Karađorđe (Dorđe : Georges en serbe ; 1752-1817). Entre autres personnages : les rois et leurs épouses, Pierre I^{er} (né en 1844, premier roi, de 1903 à 1921, après la fin tragique de la famille Obrenovitch) et Zorka de Monténégro, Alexandre I^{er} (né en 1888, régnant de 1921 à 1934, assassiné à Marseille) et Marie de Roumanie, Pierre II (né en 1923, régnant théoriquement jusqu'à l'invasion allemande de 1941, sous la régence du prince Paul, né en 1893, neveu de Pierre I^{er}) et Alexandra de Grèce. La dépouille de Pierre II, mort en 1970 à Denver (États-Unis), n'a été rapatriée qu'en 2013 ; elle eut droit à des funérailles d'État. Celles du régent Paul, mort en 1976 à Neuilly (France), et de sa femme Olga de Grèce, avaient été transférées en 2012. Leur fils, le prince Alexandre, né en 1924, époux de Maria-Pia de Savoie, fille aînée du roi Umberto d'Italie, décédé à Paris en 2016, a été directement inhumé à Oplenac.

Les vivants : 15 princes avec, en premier, Alexandre de Yougoslavie, fils unique de Pierre II, né à Londres en 1945, actuel prétendant à la Couronne, devenu depuis 2003 Alexandre de Serbie. Marié à Maria da Gloria d'Orléans-Bragance, nièce de la première comtesse de Paris, dont trois enfants : Pierre (Petar), né à Chicago en 1980, Filip et Aleksander, jumeaux nés en 1982 à Londres. L'aîné, Pierre, qui vit en Espagne, a renoncé à ses droits le 27 avril 2022, faisant de son frère Filip

le prince héritier. Celui-ci avait poursuivi une brillante carrière à la City de Londres et, à Belgrade en 2017, s'était marié à une Serbe, dont il a un premier enfant, le prince Stefan, né le 25 février 2018 à Belgrade, le premier à naître sur le sol serbe depuis 1923, troisième dans l'ordre de succession. Un second enfant, la princesse Marija, est né le dimanche 5 novembre. Le couple s'est installé à Belgrade dans le pavillon blanc (Dedinje) à côté du palais royal où résident depuis la restitution des biens en 2001 son père et sa belle-mère Katarina. Le troisième fils, Aleksander, vit au Nicaragua. Leur père s'investit dans sa fondation caritative avec son épouse tandis que le prince Filip est présent dans toutes les occasions nationales ainsi qu'après des Serbes du Kosovo et de Bosnie-Herzégovine. Filip a deux demi-sœurs après le remariage de sa mère avec le duc de Segorbe, grand d'Espagne.

Les autres princes sont issus des branches collatérales, vivant pour la plupart soit à Londres soit aux États-Unis. Des deux frères de Pierre II, Tomislav (décédé en 2000, il avait été le premier à regagner la Serbie en 1990), trois fils (Nikola, Mihaï et Dorđe) ; André (Andrej ; décédé en 1990 aux États-Unis), deux fils (Vladimir et Dimitri). D'Alexandre, fils du régent Paul, et de Maria-Pia de Savoie, deux fois des jumeaux, Dimitri et Michel, Serge et Hélène (cette dernière connue pour un premier mariage avec Thierry Gaubert, impliqué dans l'affaire Karachi), et un demi-frère, Dushan, né d'un second mariage avec Barbara de Liechtenstein. Élisabeth, dernier enfant du régent, née en 1936, après trois mariages s'est établie à Belgrade où, contre la

2023 : l'année jubilaire du roi Carl XVI Gustav de Suède

Après 2022, au Royaume-Uni, le jubilé de diamant de la feu reine Élisabeth II (70 ans de règne), puis au Danemark, le jubilé d'or de la reine Margrethe II (50 ans de règne), c'était au tour du roi Carl XVI Gustav de Suède, orphelin de père, monté sur le trône à l'âge de 27 ans pour succéder à son grand-père le roi Gustav VI Adolf, de célébrer son jubilé d'or, le plus long règne des rois suédois.

Des prérogatives royales limitées mais essentielles. - Pour son jubilé d'émeraude (40 ans de règne), le roi a institué le *Sverigemiddagen*, dîner suédois annuel, rassemblant 200 compatriotes émérites provenant des 21 comtés de Suède, représentant la vie culturelle, économique, éducative, sanitaire, sportive et associative du pays. C'est ainsi qu'a débuté, le 20 janvier 2023, au palais royal de Stockholm, l'année jubilaire.

En 2023, également 500^e anniversaire de l'indépendance de la Suède et de l'élection du roi Gustav Vasa, le roi Carl XVI Gustav et la reine Sylvia auront visité chacun de ces comtés, en y rencontrant leur gouverneur et de nombreux acteurs de la société suédoise : un moyen sûr d'appréhender sur le terrain, les enjeux que traverse la Suède pour mieux la défendre et la représenter.

Carl XVI Gustav, premier roi suédois à exercer ses prérogatives selon la nouvelle Constitution entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1975, a dû renoncer à ses pouvoirs d'arbitre politique, tout en conservant un droit de regard sur les affaires du gouvernement et un rôle en matière diplomatique (80 visites d'État effectuées). Cependant, si sa fonction est essentiellement représentative, le roi a su garder une certaine influence.

Tous les ans, après un office à la cathédrale de Stockholm, en présence du président du Parlement et de la famille royale conduite à cette occasion en carrosses dans les rues de la capitale, le roi ouvre la session au Riksdag (Parlement monocaméral suédois). Moment important, où le souverain est dans son rôle de garant du fonctionnement démocratique des institutions suédoises et de l'unité nationale. Contrairement au discours du trône en Angleterre, le roi prononce un discours à la nation, *rédigé de sa main*, avant celui du Premier ministre qui annonce la politique du gouvernement.

Le roi prononce un discours à la nation rédigé de sa main. - En 2020, lors du Covid, le roi s'adressait ainsi aux parlementaires : « [...] Hier après-midi, on comptait un total de 5 837 résidents suédois morts des suites du Covid-19. Leur perte est un grand chagrin pour notre pays [...] Dans le même temps, d'autres défis demeurent. Le change-



© MAISON ROYALE DE SUÈDE.

En 50 ans de règne, le roi Carl Gustav a été le gardien et le garant des intérêts et de l'unité de la société suédoise, de ses traditions sociales et culturelles, grand défenseur de l'environnement, il préside le WWF (Fonds mondial pour la nature) en Suède.

ment climatique, le chômage, la criminalité et la maladie mentale font partie des problèmes qui ont un impact majeur sur notre avenir – et qui attendent toujours d'être résolus. Ce travail ne doit pas s'arrêter [...] La sauvegarde de notre démocratie reste également une tâche importante. Pendant quatre ans, jusqu'en 2022, le Riksdag célèbre les cent premières années de la démocratie suédoise. Un anniversaire qui prend un poids particulier par le développement des événements en cours dans le monde ».

La libre parole du roi au service du bien commun. - À d'autres moments de l'année, le roi s'adresse aux Suédois, notamment lors de son discours de Noël et lorsqu'il lui arrive d'être sollicité par les médias pour un entretien. Il bénéficie alors d'une relative liberté de parole qu'il ne se prive pas d'utiliser pour faire valoir ses préoccupations et, parfois même, ses critiques ou ses désaccords ; ainsi, lors de la réforme de la loi de succession au trône, votée par le parlement en 1979 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1980, de manière rétroactive. Désormais, seul le droit d'aînesse prévaut pour prétendre au trône, qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon. La princesse Victoria, fille aînée du roi, devint donc héritière du trône, à la place de son frère le prince Carl Philip qui, à sa naissance en 1979, avait été pro-

clamé *kronprins* (prince héritier). Interrogé cette année, lors d'une interview de la télévision suédoise SVT, sur le documentaire intitulé « *Les derniers rois de Suède* », le roi lança « *Je pense toujours qu'il n'est pas judicieux d'avoir des lois qui fonctionnent rétroactivement. On peut accepter cela pour la génération suivante. Mon fils, le prince Carl Philip est né prince héritier et on lui a retiré tout cela. C'est assez étrange. Vous ne pouvez pas faire ça* ». Et quand le journaliste l'a poussé dans ses retranchements, lui demandant si ce titre avait été injustement retiré à son seul fils, le roi répondit gravement « *Oui, je pense que oui* ». La polémique suscitée en Suède par ces propos a néanmoins obligé le roi à émettre un communiqué, réaffirmant son entier soutien à sa fille et héritière, la princesse Victoria. Carl XVI Gustav n'a donc pas pris de gants pour faire la part des choses. Tout récemment encore, le roi, qui préside chaque année la remise des prix Nobel, ayant appris l'invitation faite en 2023 par la fondation Nobel, aux ambassadeurs russe, biélorusse et iranien, a déclaré ne pas avoir décidé d'assister ou non à cette cérémonie. Résultat : lesdits ambassadeurs ont dû rebrousser chemin.

En ce 15 septembre 2023, jour anniversaire de l'avènement du roi Carl XVI Gustav, un *Te Deum* était donné en l'église du palais royal de Stockholm. Étaient conviés notamment la reine Margrethe II de Danemark et le roi Harald V de Norvège auxquels Carl XVI Gustav est apparenté, ainsi que le président islandais Guðni Th. Óganeson et le président finlandais Sauli Niinistö. Sous les acclamations de la foule, la famille royale, entourée de ses royaux cousins, est apparue au balcon du palais royal. Un dîner de gala des chefs d'État, en présence de personnalités suédoises, clôturait cette journée dans la salle des Chevaliers du palais royal.

La veille, le couple royal avait reçu en privé, au château de Drottningholm, ces mêmes chefs d'État : moment pour évoquer, loin des regards, les sujets internationaux intéressant la Scandinavie, depuis l'adhésion de la Finlande à l'OTAN, la candidature en cours de la Suède, alors que la guerre en Ukraine fait rage (1).

En tant que chef de l'État, le roi Carl XVI Gustav reçoit aussi en visite d'État, les chefs d'État étrangers. La visite d'Emmanuel Macron, prévue du 23 au 25 octobre, a été reportée en raison de l'attentat en Belgique contre des ressortissants suédois. ■

DENIS CRIBIER.

(1) voir *Royaliste* n° 1231 « Le roi Carl XVI Gustav face à la crise ukrainienne ».

volonté d'Alexandre, elle s'est présentée sans succès à l'élection présidentielle serbe de 2004.

■ **12-14 novembre. Chisinau.** – Visite en Moldavie de la gardienne de la Couronne roumaine, la princesse Margareta, et de son époux, le prince Radu, pour marquer le soutien à la candidature d'adhésion de la Moldavie à l'Union européenne.

■ **13 novembre. Paris.** – Audience à l'Élysée du roi Norodom Sihamoni du Cambodge. Le souverain a participé, le 15 novembre, à la 4^e Conférence intergouvernementale de l'UNESCO sur le site d'Angkor. Sa visite officielle coïncide avec le 70^e anniversaire de l'indépendance du Cambodge, le 9 novembre 1953.

■ **14 novembre. Copenhague.** – Prestation de serment constitutionnel du prince Christian de Danemark qui a atteint ses 18 ans le 15 octobre dernier. Fils aîné du prince héritier Frederik, il a pris place au Conseil d'État et peut désormais y exercer la régence, en cas de besoin, à la place de son père, en sa qualité de prince héritier depuis 1986, et de sa mère, la princesse Mary, admise également à la régence depuis 2019. Deux autres membres de la famille royale possèdent cette qualité : la sœur de la reine, princesse Benedikte, 79 ans, et le fils cadet de la reine, le prince Joachim, attaché de défense à l'ambassade de Danemark à Washington. En cas de voyage à l'étranger de ses parents et d'incapacité de sa grand-tante, le prince Christian pourrait effectivement se trouver en position d'exercer cette régence.

■ **23 novembre. Katmandou (Népal).** – Manifestations en faveur du rétablis-

sement de la monarchie, réprimées par la police anti-émeutes. Un homme d'affaires, Durga Prasai, organisateur du rassemblement, a été assigné à résidence. La monarchie a été abolie en 2008. Le roi déchu, Gyanendra Chah, 76 ans, et sa famille vivent paisiblement dans la capitale. De religion hindoue, la monarchie est au cœur de la rivalité sino-indienne dans la région.

■ **26-28 novembre. Kuala Lumpur (Malaisie).** – Visite d'État du prince Albert II de Monaco, qui a ouvert un consulat honoraire dans la capitale de la Malaisie. Il a été reçu par le roi Abdullah Chah, sultan de Pahang, qui s'était rendu dans la principauté en mai dernier. Celui-ci cédera le trône le 31 janvier prochain en vertu de la présidence tournante de la Fédération tous les cinq ans entre les

neuf sultans et raja. Le prochain roi, désigné le 23 octobre dernier, sera le sultan de Johor, Ibrahim Ismail, 65 ans.

■ **30 novembre-3 décembre. Dubaï.** – Ouverture de la COP 28 sur le climat par le roi Charles III. Le 30, il avait présidé une grande réunion des pays membres du Commonwealth, dialogué avec des étudiants, s'était entretenu avec le président des Émirats arabes unis et le ruler de Dubaï, avant de procéder au lancement du forum du secteur privé et philanthropique en faveur du climat. Dans son discours inaugural, le 1^{er} décembre, il a soulevé cinq questions pratiques : les sources de financement, leur affectation, les incitations, la mise en commun des expériences, la vision de l'avenir à cent ans, avant de conclure : « *La Terre ne nous appartient pas, nous appartenons à la Terre* ».

■ **3 décembre. Oslo.** – Intronisation du prince Sverre Magnus, à l'anniversaire de ses 18 ans, fils du prince héritier de Norvège Haakon. Depuis l'abolition de la « loi salique », c'est sa sœur aînée Ingrid-Alexandra, 19 ans, qui occupe le second rang dans l'ordre de succession.

■ **5-7 décembre. Berlin.** – Visite d'État en Allemagne du couple royal belge. *Le Soir* relève qu'au dîner d'État du 5, au château de Bellevue, le discours du roi Philippe a revêtu un caractère politique dans la perspective de la présidence tournante belge de l'UE à compter du 1^{er} janvier 2024 pour six mois : « *La démocratie, a dit le roi, n'est pas une évidence. Il nous incombe sans cesse de la cultiver. Ce constat s'applique également à la problématique de l'élar-*

Maison de France



Le prince Gaston, fils aîné de Mgr le comte de Paris, fête ses quatorze ans avec ses frère et sœurs.

■ L'Association Gens de France qui soutient les projets et l'action du chef de la Maison de France et que préside Madame la comtesse de Paris a tenu son assemblée générale le samedi 2 décembre. Après approbation des rapports moraux et financiers, l'assemblée a procédé au renouvellement du conseil d'administration et à l'accueil des nouveaux adhérents. Mgr le comte de Paris a conclu cette réunion. Pour adhérer à l'association : <https://comtede-paris.com/adherer/>

gissement de l'UE qui vise à répondre à l'appel de la liberté et de la sécurité ». Le même jour, un eurobaromètre révélait que 49 % des Belges seraient favorables à l'élargissement de l'Union européenne à d'autres pays contre 47 % qui y seraient opposés.

Le couple royal était accompagné de cinq présidents de communautés, régions, fédérations et gouvernements qui composent la Belgique. La dernière journée du voyage s'est effectuée à Dresde, capitale du Land de Saxe.

Une idée jeune en 2024 : la monarchie

En 2024, les monarchies européennes vont prendre un coup de jeune et de féminité.



La princesse Leonor d'Espagne prononce un discours le jour de ses 18 ans.

■ **Deux héritiers royaux ont atteint en 2023 leurs 18 ans et prêté un serment constitutionnel :** Leonor d'Espagne (30 octobre) et Christian de Danemark (15 octobre) – la première, princesse héritière de Felipe VI; le second, fils du prince héritier Frederik, en passe de succéder à sa mère Margrethe. À leurs côtés, deux autres princesses héritières en ligne directe: Élisabeth de Belgique (22 ans) et Catharina-Amalia des Pays-Bas (20 ans), et deux autres en second

rang: Ingrid-Alexandra de Norvège (19 ans) et Estelle de Suède (11 ans), héritières respectivement de leurs parents, Haakon de Norvège et Victoria de Suède, lesquels devraient ceindre la couronne dans un délai plus ou moins proche.

■ **On peut ajouter à cette image les héritiers de quelques familles royales qui ne sont plus régnantes :** Don Alfonso de Bragance, 27 ans, fils aîné du prétendant portugais; Constantin-Alexios de Grèce, 25 ans, devenu prince héritier (diadoque) après la mort de son grand-père l'ex-roi Constantin le 10 janvier 2023; Vittoria de Savoie, 19 ans, en faveur de laquelle son père Emmanuel-Philibert a annoncé en juin qu'il renoncerait à la succession du fils du dernier roi d'Italie, Victor-Emmanuel, 86 ans; Ferdinand de Habsbourg, 26 ans, petit-fils d'Otto de Habsbourg, et fils du prétendant Charles de Habsbourg-Lorraine, 62 ans; Boris de Bulgarie, prince de Tarnovo, 26 ans, héritier de l'ex-roi Siméon, 86 ans.

Au Maroc et en Jordanie, les deux plus anciennes monarchies arabes présentent de jeunes princes héritiers, respectivement Moulay el-Hassan, qui a fêté ses vingt ans le 8 mai 2023, et Hussein, 29 ans, qui s'est marié en grande pompe le 1^{er} juin 2023.

Au Népal, c'est aussi le petit-fils du dernier roi, Hridayendra, 21 ans, qui capitalise les espoirs d'une restauration de la monarchie, quinze après son abolition.

■ **Deux naissances royales sont intervenues en 2023 dans des couples d'héritiers :** le 27 mars, le prince François, deuxième fils du grand-duc héritier du Luxembourg, Guillaume;



Le prince Nguyen Duy Tân rejoignit la France libre.

le 5 novembre, la princesse Marija, second enfant du prince héritier de Serbie, Filip Karadordevitch.

Focus sur le Vietnam

■ **Qui fut le dernier empereur ? Bảo Đại ou Duy Tân ?** – Deux lignées prétendent: la première, la plus connue, est incarnée depuis 2017 par Bảo Ân, né en 1952 à Danang, vivant aujourd'hui en Californie, avec un fils, prince héritier, Phúc Quy Khang, né en 1978, qui a lui-même deux fils jumeaux nés en 2012. Bảo Ân, fils de Bảo Đại et d'une concubine, a succédé à ses deux demi-frères, Bảo Long et Bảo Thắng, fils de l'épouse légitime, Jeanne-Marie-Thérèse Nam Phuong (1913-1963), dernière impératrice, enterrée à Chabagnac (Cor-

réze). L'empereur Bảo Đại (1913-1997) est enterré au cimetière de Passy à Paris. Chef de l'État de 1949 à 1955, après l'abolition de la monarchie, il avait régné de 1926 (sous une régence jusqu'en 1932) au 23 août 1945, à la prise de Hué par le Vietminh.

Son père, Khải Định, avait été mis en place par l'administration coloniale en 1916 après l'exil du onzième et dernier empereur de la dynastie Nguyen datant de 1802, Duy Tân (1899-1945) dont il n'était qu'un cousin. Le père de ce dernier, Thành Thái (1879-1954), 10^e empereur en 1889, démis par l'administration en 1907, fut exilé en même temps que son fils à l'île de La Réunion, alors colonie, de 1916 à 1945.

Duy Tân, désormais connu comme prince Vinh San, n'a pas eu de postérité

légitime avec son épouse mais il a plusieurs descendants à La Réunion, dont un fils aîné, Georges Vinh San, né en 1933, revendique sa succession, ainsi qu'un frère cadet de Duy Tân, Nguyen Van Chuong.

Le général de Gaulle, dans ses *Mémoires de guerre*, dit avoir eu le « *dessein secret* » de rétablir la monarchie en ramenant Duy Tân sur le trône de Hué. Celui-ci, qui s'était en effet illustré dans la France libre à La Réunion et à Madagascar, avait été reçu par lui à Paris le 14 décembre 1945 et s'était embarqué à bord d'un vol qui devait le ramener au Vietnam, mais l'avion s'abîma en Centrafrique le 26 décembre. Sa dépouille a été ramenée à Hué en 1987.

François Joyaux, qui avait déjà donné une biographie de Nam Phuon, *La dernière impératrice*, vient de publier une première biographie de Duy Tân, *Un empereur dans la France libre*, tous deux aux éditions Perrin.

■ **13 décembre. Pretoria.** – Appel de la présidence sud-africaine contre le jugement d'un juge de la Haute Cour de la province de Gauteng (Pretoria), Norman Davis, invalidant la reconnaissance officielle par le président Cyril Ramaphosa en octobre 2022 de l'intronisation du roi Muzulu comme successeur du roi du peuple zoulou.

Le juge ne remet pas en cause la désignation de celui-ci selon le droit traditionnel, mais considère que la reconnaissance présidentielle n'aurait dû intervenir qu'à la suite d'une enquête diligentée par un panel de médiateurs.

La requête avait été introduite par le fils aîné de la première épouse du roi défunt, le prince Simakade, alors que le roi actuel était l'aîné de la troisième

femme, de sang royal swazi.

■ **16 décembre – Koweït-City.** – Succession du cheikh Nawaf, décédé à 86 ans, par son demi-frère et prince héritier, cheikh Mechaal al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, né en 1940. Ce dernier exerçait déjà l'essentiel des responsabilités depuis novembre 2021 par délégation de l'émir qui n'a régné que trois ans.

Depuis 1977, il est le quatrième des fils de l'émir Ahmad à s'asseoir sur le trône. Le futur prince héritier, qui doit être choisi dans l'année au sein de la famille Al-Sabah avec l'aval du Parlement, pourrait appartenir à la génération suivante.

■ **17 décembre. Thimphou.** – Fête nationale marquant l'avènement du premier roi du Bhoutan (1907). Dans son discours à la nation, le roi Jigme Khesar Wangchuck a annoncé le lancement d'un projet de ville nouvelle sans carbone et de « *pleine conscience* » (*Mindfulness City*) à Gelephu à la frontière de l'Inde.

■ **18 décembre – Morondava (Madagascar).** – Perspective de restitution du crâne du roi Toera après l'adoption, ce jour, par le Parlement français, de la loi sur la restitution, à des États étrangers, des restes humains appartenant aux collections publiques. Le gouvernement malgache en avait fait la demande officielle en 2021.

Ce roi avait été décapité par les troupes coloniales en août 1897 lors du massacre d'Ambiky, capitale du royaume sakalava de Menabe, sur la côte occidentale de la Grande Île. L'abolition de la monarchie Imerina (ou Hova) des hauts-plateaux par les autorités françaises la même année 1897, ne concernait

pas les deux royaumes sakalava (séparés vers 1722) qui subsistaient sur la côte occidentale, celui de Boeny au nord (Nosy Be) et celui de Menabe au centre (Morondava). La dynastie Hova est d'ailleurs considérée comme éteinte depuis le décès en 1917 – en exil à Alger – de la dernière reine, Ranavalona III, dont la dépouille a été rapatriée en 1938 et enterrée au cimetière royal d'Ambohimanaga, à Antananarivo.

Les deux dynasties sakalava sont en revanche toujours incarnées. Celle de Boeny a fait souche à Mayotte, le roi qui fuyait les Merinas étant devenu le sultan qui cédera l'île à la France en 1841 : Tsi Levailou, devenu Adrianantsoly. Ce dernier nom continue à être transmis à Madagascar (la dernière intronisation connue remonte à 1994), non sans conflits dynastiques entre deux familles.

Le roi Toera était, lui, souverain de Menabe, titre qui se transmet depuis la période coloniale au sein de la famille Kamamy, actuellement représentée par le prince Magloire qui a succédé à sa mère décédée en 2018.

Les croyances spécifiques aux sakalava résident dans le pouvoir accordé aux reliques royales, au nombre de dix ; la dixième, celle de Toera, supposée se trouver dans le fonds du musée du Quai Branly, ayant été reconnue, est dûment réclamée. Une cérémonie de « *bain des reliques* » est pratiquée tous les cinq ans dans les eaux du fleuve Tsiribihina ; la dernière a eu lieu en août 2022.

■ **25 décembre. Londres.** – Message de Noël du roi Charles III à résonance profondément chrétienne sur le service aux autres, le respect de la Création, « *manifestation du divin* », et l'amour du prochain.

La BBC avait entrecoupé la lecture du discours de vivantes illustrations, petit bijou de communication royale.

■ **31 décembre. Copenhague.** – Abdication de la reine Margrethe, 83 ans, au profit de son fils aîné le prince Frederik qui est entré officiellement en fonction le 14 janvier, 52^e anniversaire de l'accession au trône de sa mère.

La transition aura été préparée tout au long de l'année après une opération du dos de la reine en février 2023. La descendance du prince cadet Joachim avait été privée de ses titres, puis le fils aîné de Frederik, Christian, avait fêté en grande pompe, le 15 octobre, ses 18 ans et sa prochaine qualification de prince héritier.

Frederik X, 55 ans, dont l'épouse est australienne (rencontrée aux Jeux olympiques de Sydney en 2000), est d'ascendance française par son père, le comte Henri de Montpezat, prince consort, décédé en 2018. Diplômé de Harvard, grand sportif, préoccupé d'écologie, il a quatre enfants : le second, Isabella, suit immédiatement son frère dans la ligne de succession.

Le geste de la reine Margrethe pourrait être bientôt suivi par ceux des rois de Suède et de Norvège qui appartiennent à la même génération. Le roi de Danemark règne également sur les territoires autonomes du Groenland et des Îles Féroé.



La reine Margrethe.